



**OBSERVATION**

**PARTICIPATIVE  
&  
PARTAGÉE**

**DES STRUCTURES  
ADHÉRENTES**

**DE LA**



**FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ARTS DE LA RUE**

CHIFFRES 2020

# TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE L'ETUDE .....	4
Répartition territoriale des répondants par Fédérations Régionales.....	5
TYPOLOGIES.....	6
DESCRIPTION DES STRUCTURES .....	9
Forme juridique.....	9
Année de création.....	9
Conventions collectives.....	9
Labels et conventionnements.....	10
EMPLOI .....	11
CDI.....	11
CDD.....	12
CDDU.....	14
Recours à l'emploi mutualisé.....	16
Emplois Aidés.....	16
BUDGET.....	18
Charges de personnel.....	23
Dépenses artistiques.....	23
ACTIVITÉS.....	24
Action culturelle.....	24
Activité artistique.....	25
ANNULATIONS ET REPORTS .....	28
LES AIDES LIÉES À LA COVID.....	30
Recours à l'activité partielle.....	30
Recours à l'allègement de cotisations.....	30
Recours aux fonds de soutien.....	31
LES LOCAUX.....	33
SYNTHÈSE .....	36
CONCLUSION.....	38

# CONTEXTE DE L'ETUDE

La Fédération des Arts de la Rue fait une priorité de L'OPP, Observation Participative, Partagée et permanente de ses structures adhérentes. Cette enquête, comme les précédentes (2013, 2016 et 2019) s'inscrit dans une démarche portée collectivement par l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC), dont la Fédération des Arts de la Rue est membre fondateur. Née il y a plus de 20 ans, la Fédération des Arts de la Rue compte à ce jour 12 Fédérations Régionales actives.

Les arts de la rue regroupent l'ensemble des pratiques artistiques qui ont lieu dans des espaces non conventionnels de représentation : rues, places, jardins, bâtiments publics, espaces naturels... Ils sont caractérisés par leur pluridisciplinarité. On retrouve dans la rue du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique, du chant, de la marionnette, des installations plastiques, sonores et visuelles, des performances, et des déambulations...

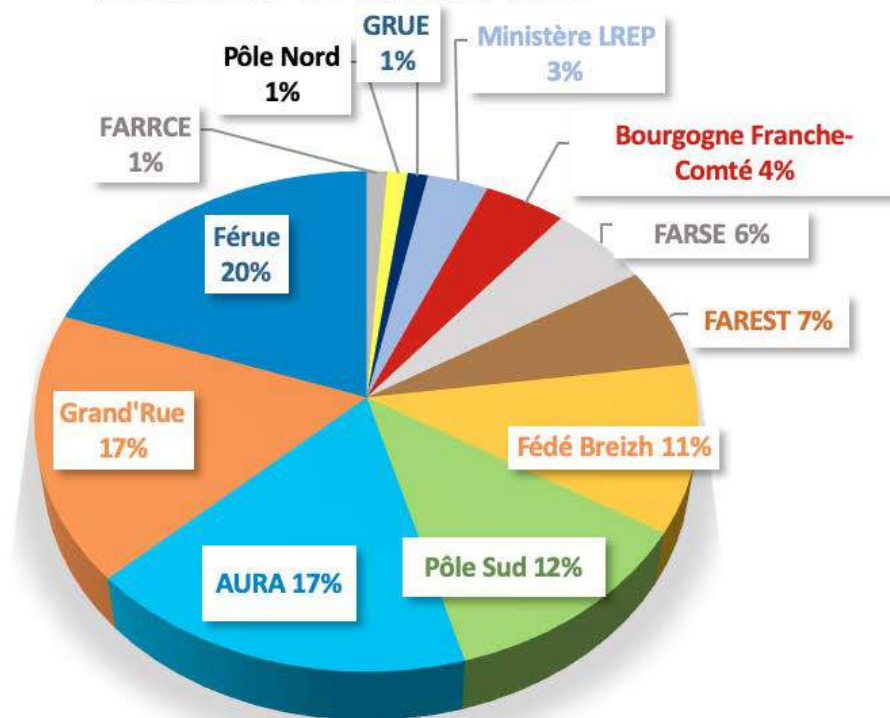
En désorganisant totalement le quotidien des personnes et des structures, notamment par l'arrêt de toute activité et/ou par l'activité partielle imposée à l'ensemble du Spectacle Vivant depuis maintenant 2 années consécutives, le contexte pandémique et ses confinements successifs ont lourdement pesé sur les équipes.

Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui, nonobstant la lassitude engendrée par cette période chaotique, se sont saisi de cette enquête permettant à tous de visualiser l'impact de ces bouleversements sur nos outils de travail.

La présente analyse repose sur les données issues des bilans comptables, des rapports d'activité et des DADS 2020.

## Répartition territoriale des répondants par Fédérations Régionales

NOMBRE DE RÉPONDANTS PAR FÉDÉRATION REGIONALE  
/NOMBRE DE RÉPONDANTS TOTAL



### Les Fédérations régionales :

AURA – Auvergne- Rhône-Alpes

FARSE – Provence-Alpes-Côte d'Azur

FAARCE – Centre – Val de Loire

FAREST – Grand Est-Bourgogne-Franche Comté FEDE BREIZH – Bretagne

FERUE – Ile de France

GRANDRUE – Nouvelle Aquitaine

GRUE – Pays de la Loire

MINISTERE RUÉPUBLIQUE – Normandie

PÔLE NORD – Hauts de France

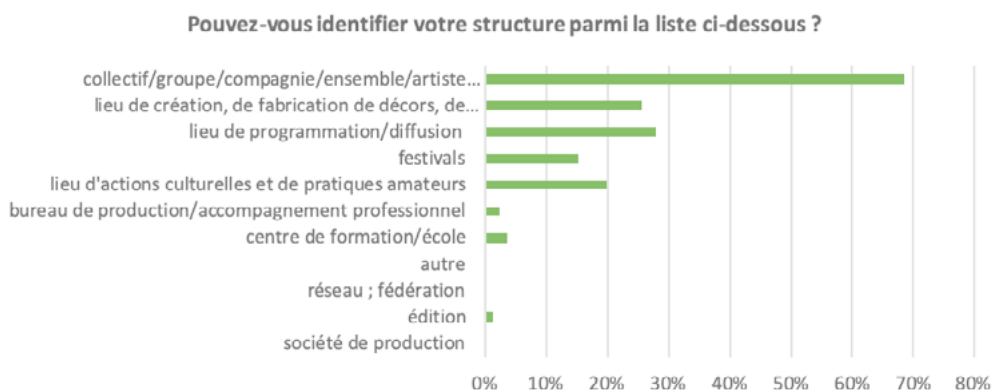
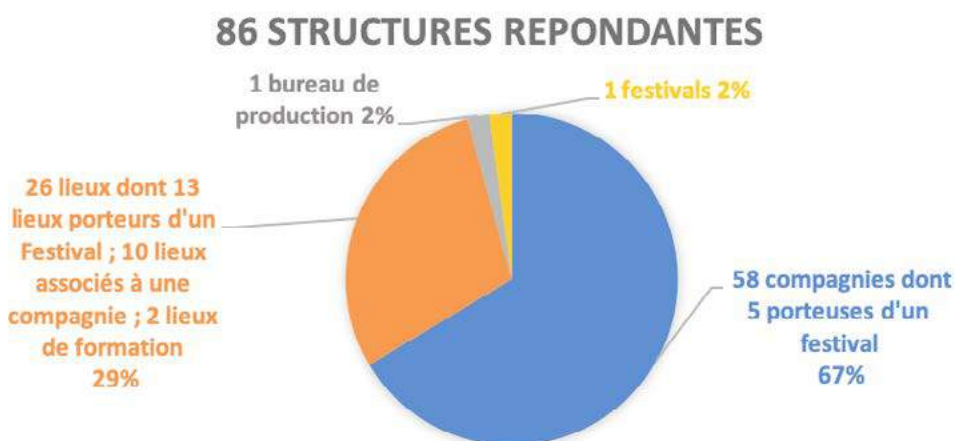
PÔLE SUD – Occitanie

# TYPOLOGIES

97 structures adhérentes ont répondu à l'enquête. C'est 40,2% des adhérents 2020, hors collectivités territoriales.

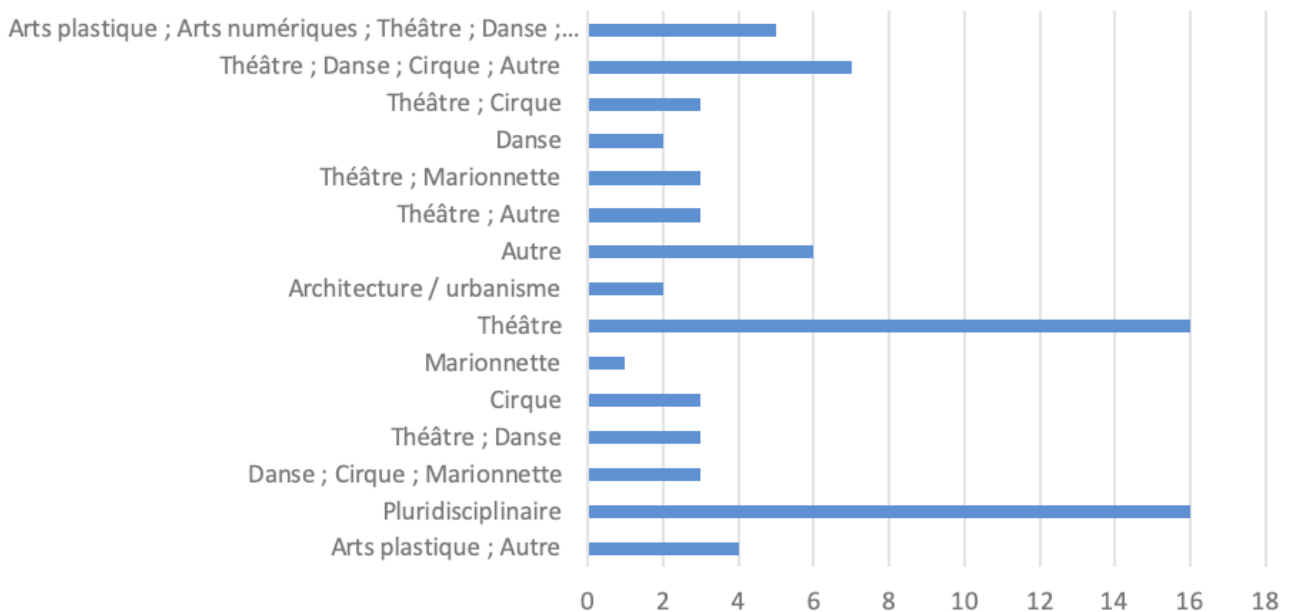
Sur ces 97 réponses 86 sont entièrement renseignées.

Ainsi notre échantillon se compose de :



À la question : « Pouvez-vous identifier votre structure parmi la liste ci-dessous ? » les structures répondantes déclarent avoir des activités multiples, tout comme elles développent, souvent de manière pluridisciplinaire, différentes formes artistiques du spectacle vivant : le théâtre, la poésie, le conte, le cirque, les marionnettes, la musique et aussi parfois les arts plastiques et les arts numériques. Cependant, 7 structures déclarent avoir le théâtre pour seule forme artistique, 4 le cirque, 3 la danse et 1 les marionnettes.

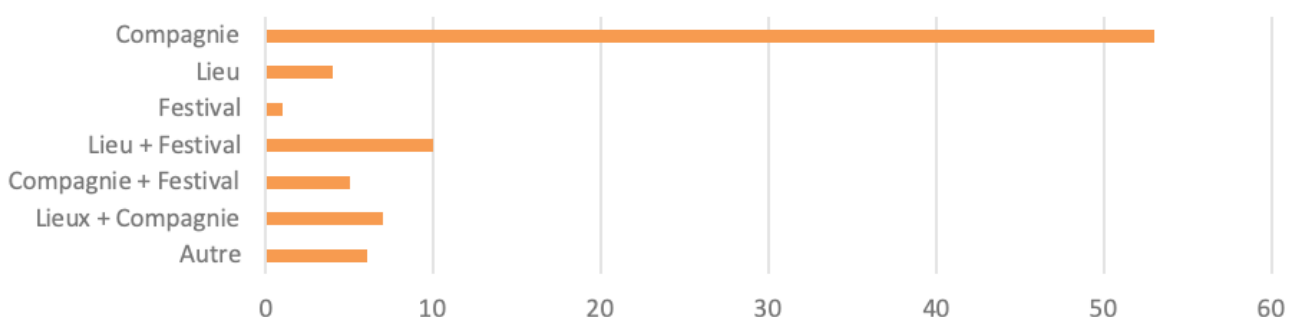
## Formes artistiques



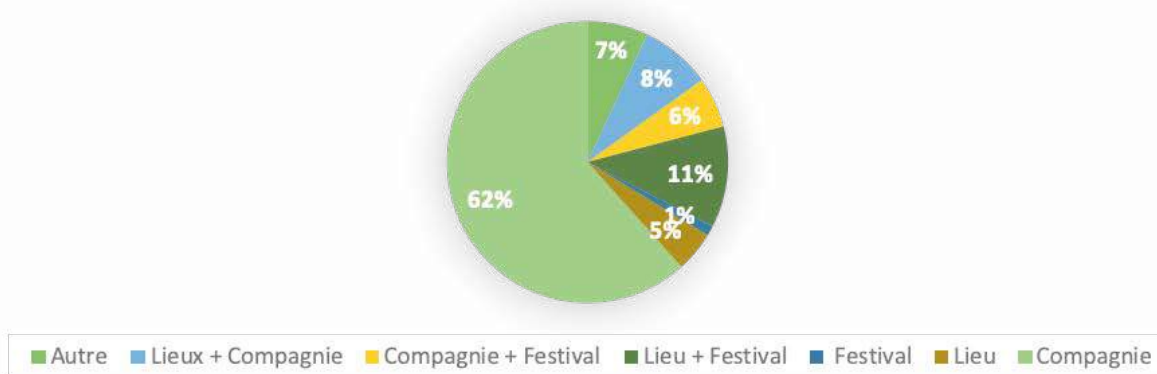
De ces données, nous avons constitué 6 typologies de structures :

- les structures qui se réclament d'un seul grand type d'activités. Ce sont : 53 Compagnies ; 4 Lieux ; 1 Festivals.
- les structures qui déclarent 2 activités d'égale importance. Ce sont 10 lieux portant un festival ; 5 compagnies associées à un festival ; 7 lieux associés à une compagnie.
- les structures qui cumulent trois ou plus des activités suivantes : bureau de production, compagnie, festival, lieu, formation, édition, diffusion. Nous les appellerons autre. Elles sont au nombre de 6. Chacune d'entre elles ne représentant pas une catégorie significative pour l'analyse, ensemble cependant elles représentent 10% des répondants et sont la marque de la polyactivité, volontaire et/ou subie, d'une partie du secteur des arts de la Rue.

## Typologie répartition par nombre de structures



### Typologie répartition par %



**62 % des structures répondantes sont des compagnies. Elles feront l'objet d'analyses spécifiques sur la plupart des sujets tout au long de ce document.**

# DESCRIPTION DES STRUCTURES

## Forme juridique

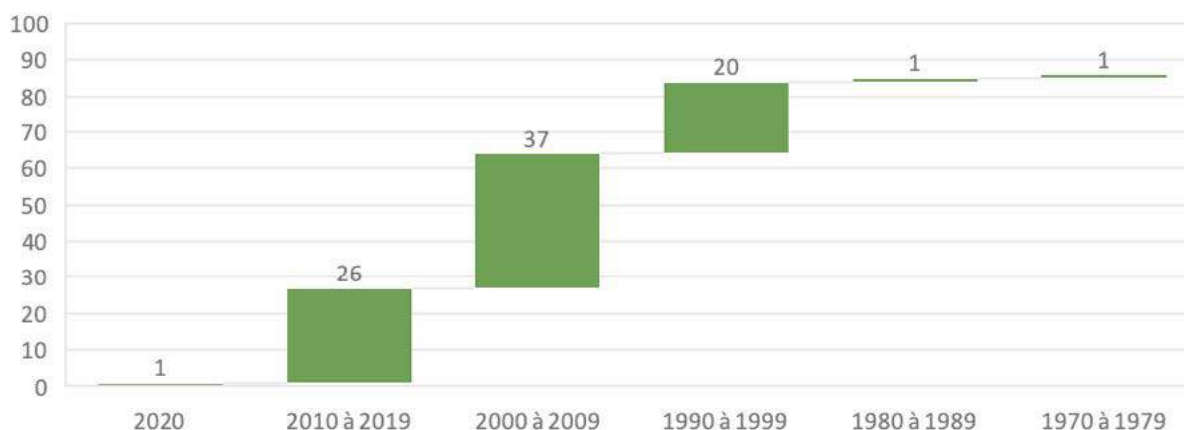
La forme juridique est associative pour la quasi-totalité des structures répondantes, une seule déclarant être un Etablissement Public de Coopération Culturelle - EPCC.

## Année de création

La structure la plus ancienne a été créée en 1978, c'est un lieu de fabrique. La plus récente en 2020, c'est une compagnie.

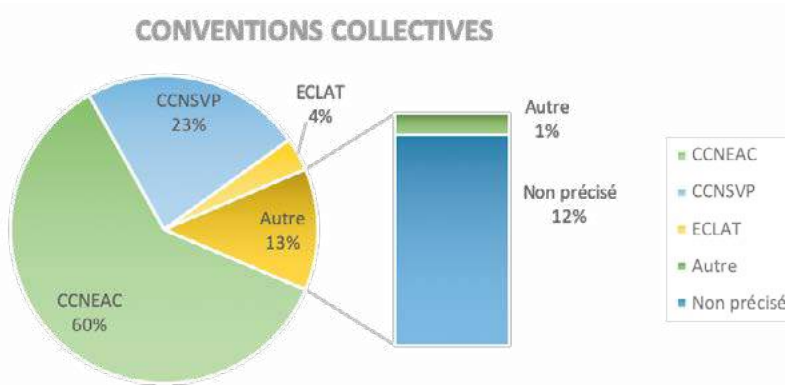
50% des structures répondantes ont été créées avant 2007.

### Années de création des structures



## Conventions collectives

La Convention Collective du Spectacle Vivant Privé n'étant pas applicable aux structures de notre secteur avant 2013, la Convention Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, seule applicable jusques là, est prédominante parmi les structures répondantes eu égard à leurs années de création.

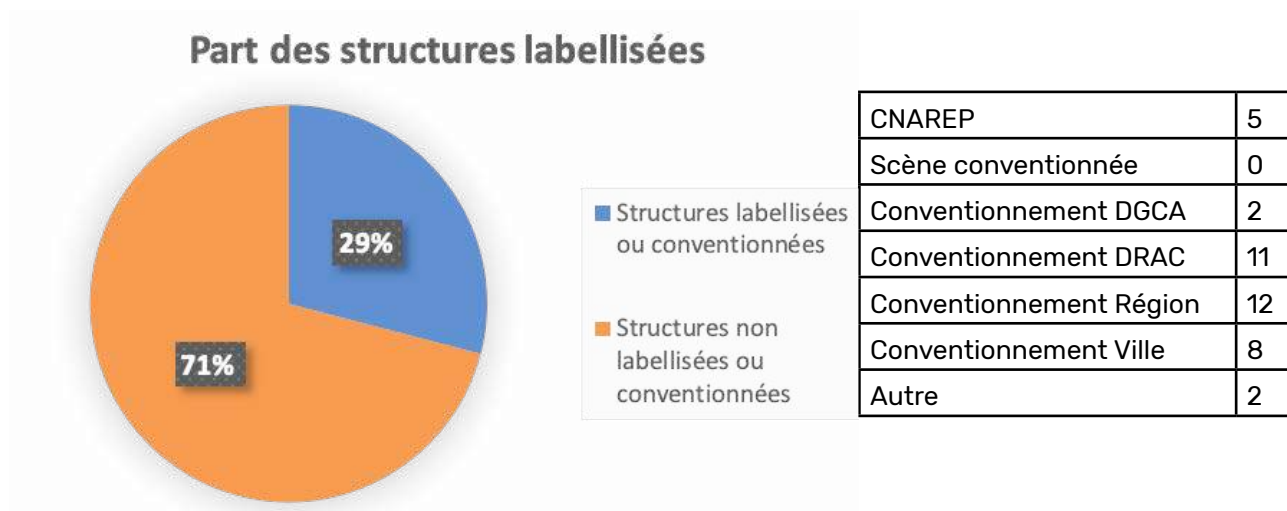


**CCNEAC** : Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles. **CCNSVP** : Convention Collective Nationale des entreprises du Spectacle Vivant Privé. **ECLAT** : Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation



## Labels et conventionnements

26% des structures répondantes sont labellisées ou conventionnées.



Moins d'1 structure sur 3 déclare bénéficier d'un label ou d'un conventionnement. 5 sont labellisées CNAREP et 20 sont conventionnées. L'Etat (DRAC et DGCA confondues) signe 35,1% des conventionnements, les Régions 32,4%, les Villes et Intercommunalités 21,6%. Beaucoup de ces conventions sont multipartites, cosignées entre les structures et plusieurs collectivités territoriales. Seules 10 structures déclarent un seul partenaire de convention. Hors CNAREP, 3 structures déclarent 4 subventionneurs institutionnels différents : ce sont des lieux. 15 compagnies sont parmi les structures diversement conventionnées dont 9 conventionnées DRAC.

Seules 2 structures déclarent n'avoir pas eu recours à l'emploi salarié en 2020.

## CDI

36 structures ont employé 107 personnes en CDI pour un total de 83,67 ETP – 152 280h.

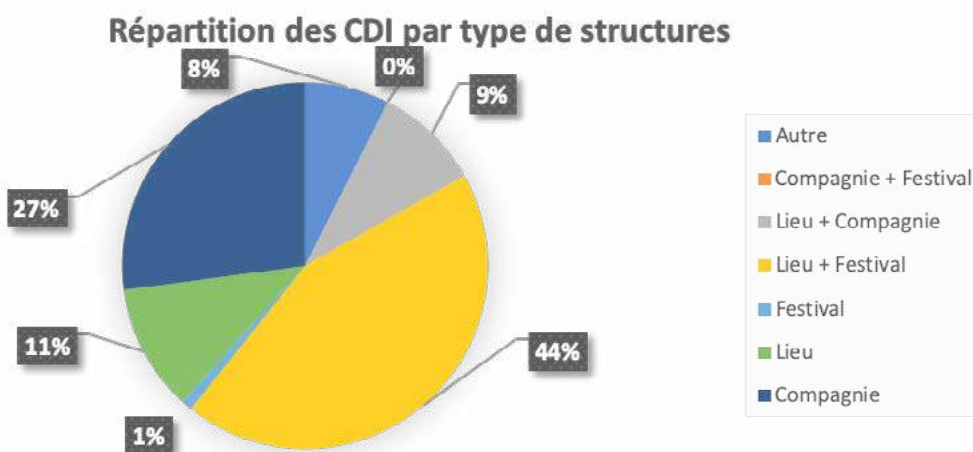
1 structure en a employé 13 c'est un lieu avec festival.

50% des structures emploient 1 seul CDI.

La valeur moyenne est de 2,3 ETP.

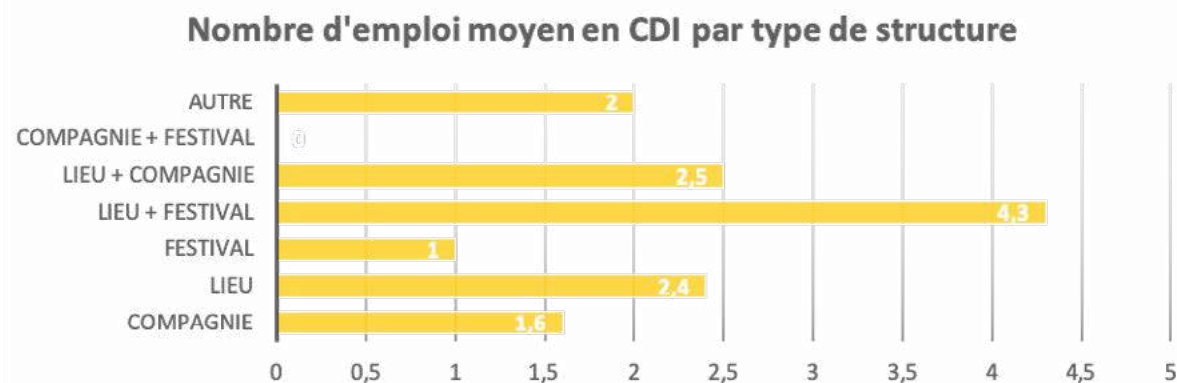
50% des structures déclarent – de 1 ETP.

33 compagnies sur 56 – soit 58,92% – déclarent n'avoir eu recours à aucun CDI.



Les CDI sont en majorité des temps plein (107 CDI/83,67ETP).

18 compagnies ont employé 29 CDI ; 5 lieux ont employé 12 CDI ; 11 lieux associés à un festival ont employé 47 CDI ; 1 festival a employé 1 CDI ; 4 structures multi-activités ont employé 8 CDI et les 4 lieux associés à des compagnies en ont employé 10. Les 5 compagnies associées à 1 festival n'ont employé aucun CDI.



## CDD

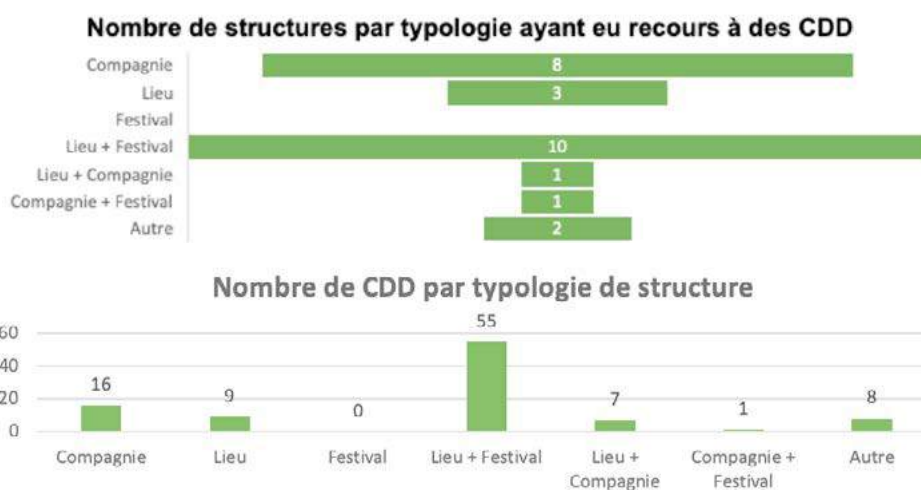
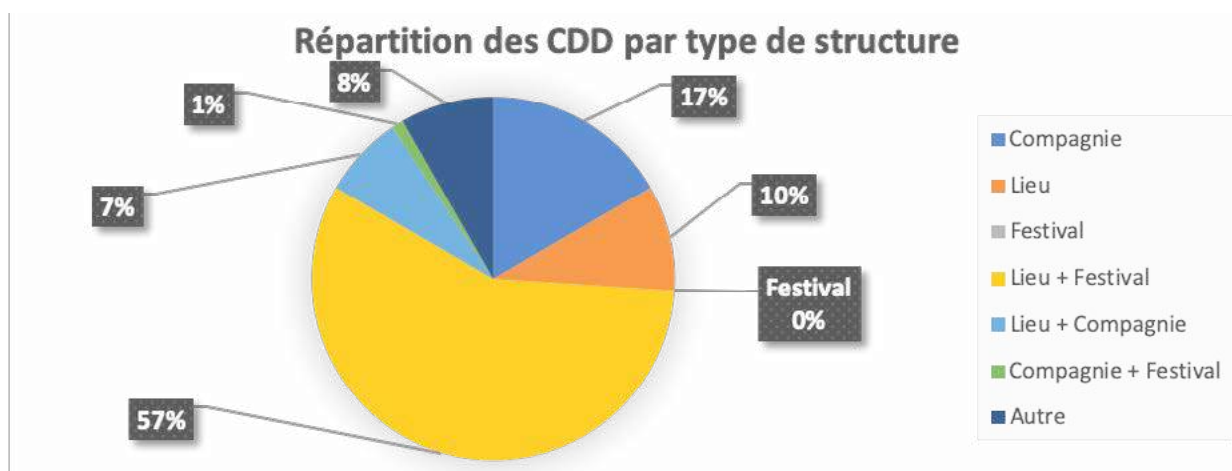
(hors intermittents mais emploi aidés, contrats de professionnalisation et contrats mutualisés compris)

25 structures ont contracté 96 CDD pour un total de 24,4 ETP – 44 408h.

1 structure a elle seule en a employé 22 CDD soit 21% du total. `

1 structure à elle seule a employé des CDD pour un 20% du total en ETP (5ETP). Ce sont des lieux avec Festival.

56% des structures déclarant employer des CDD ont employé pour – de 1 ETP.



29% l'ensemble des structures répondantes ont eu recours à des CDD.

8 compagnies ont contracté 16 CDD, soit une moyenne de 2 CDD par Compagnie et un total de 4,17 ETP – 0,26 ETP (468h) en moyenne par contrat soit environ 3 mois.

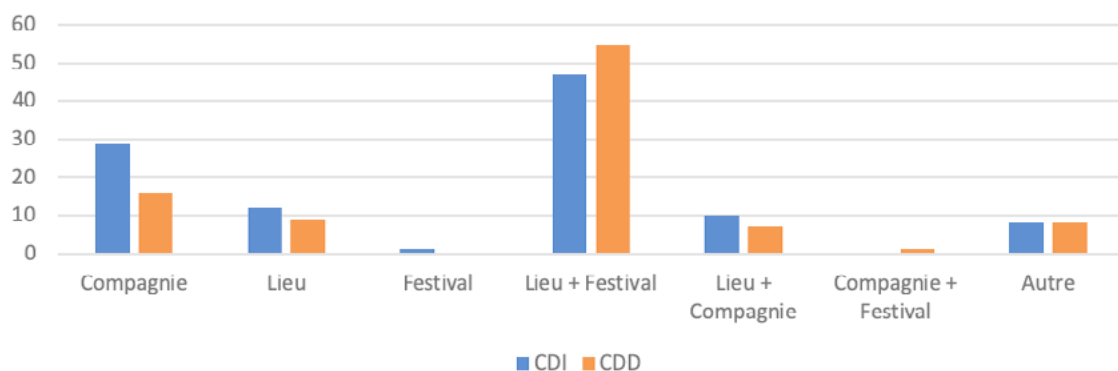
3 Lieux ont contracté 9 CDD, soit une moyenne de 3 CDD par lieu et un total de 4,7 ETP – 0,52 ETP (936h) en moyenne par contrat soit environ 6 mois.

10 Lieux + Festivals ont employé 55 CDD soit une moyenne de 5,5 CDD par structure et un total de 13,35 ETP – 0,24 ETP (437h) par contrat soit environ 3 mois.

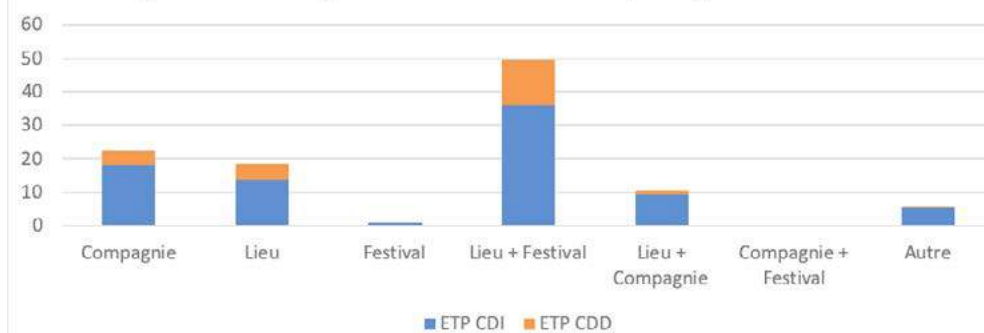
1 Lieux + Compagnie ont employé 7 CDD pour un total de 1,48 ETP – 0,22 ETP (400h) en moyenne par contrat soit environ 2 mois et 20 jours.

1 Compagnie avec Festival a contracté 1 CDD pour une durée de 0,28 ETP (510h) soit environ 3 mois et 10 jours.

### Répartition des CDI et CDD selon les types de structure

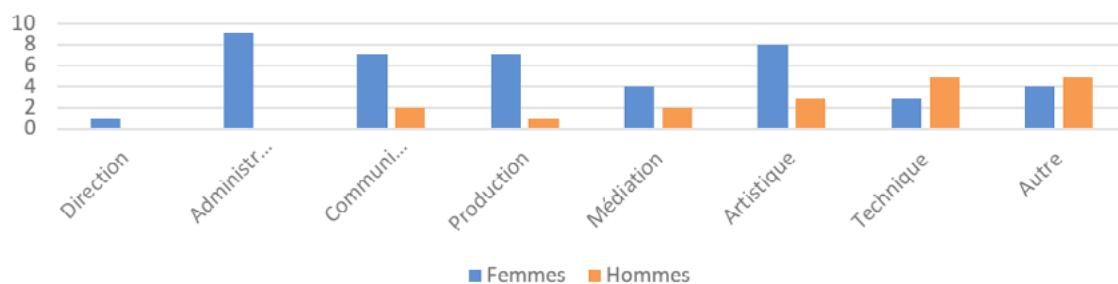


### Equivalent Temps Plein en CDI et CDD par type de structure



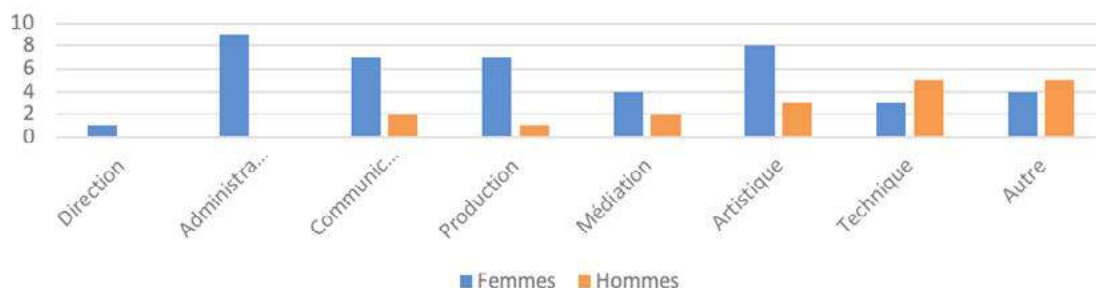
78% de femmes pour 22% d'hommes sont salarié.e.s en CDI.

### Comparatif des fonctions occupées par les femmes et les hommes en CDI



59% femmes pour 41% hommes sont salarié.e.s en CDD.

**Comparatif des fonctions occupées par les femmes et les hommes en CDD**



## CDDU

En 2020 les structures répondantes déclarent avoir 1629 personnes en CDDU (859 artistes et 770 techniciens) pour un total de :

- 98 245h pour les artistes
- 50 088h pour les techniciens

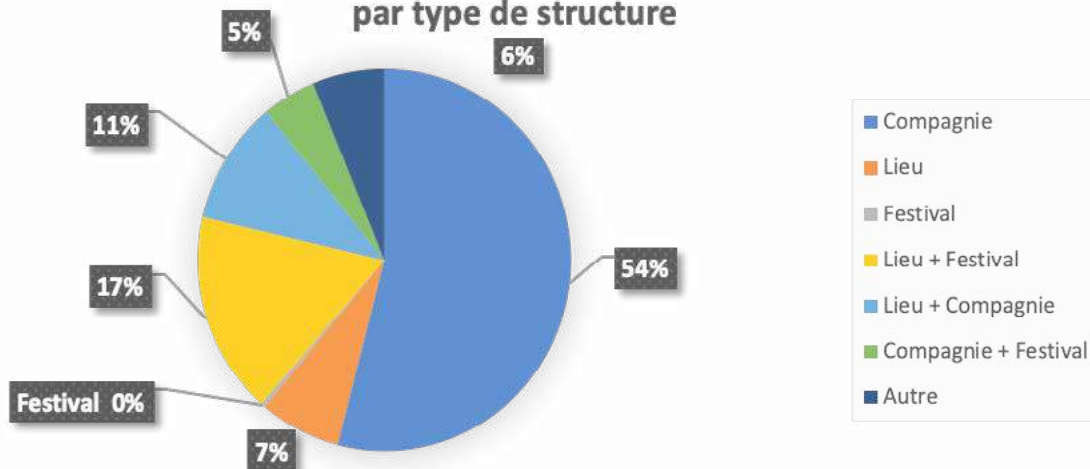
1 structure déclare avoir employé 63 CDDU c'est un lieu multi-activités (lieu + compagnie + festival).

50% des structures emploient au moins 15 CDDU.

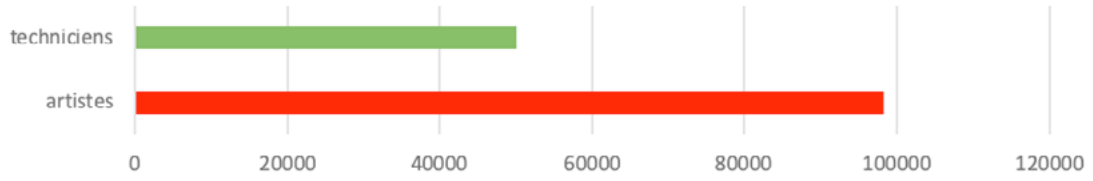
50% des CDDU artistes comptabilisent 1 170h et plus.

50% des CDDU techniciens comptabilisent – de 504h.

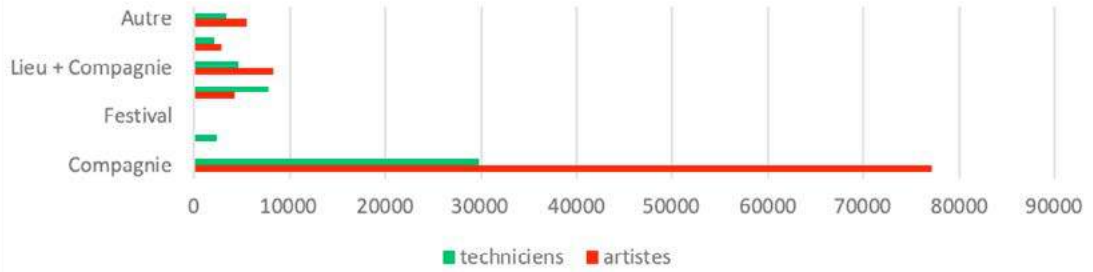
**Répartition des CDDU par type de structure**



### Total heures en CDDU des artistes et des techniciens

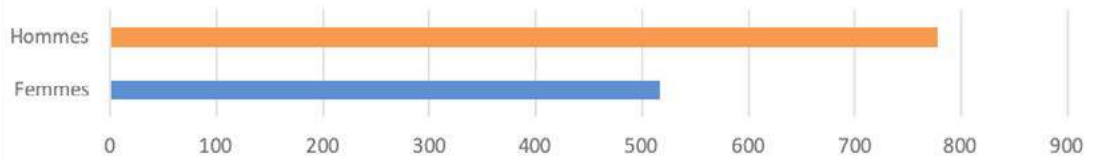


### Comparatif Artistes et Techniciens en heures travaillées par type de structure



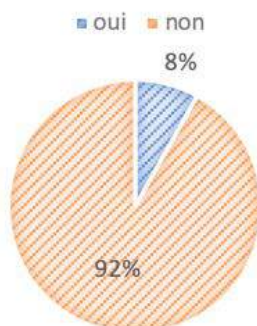
40% de femmes pour 60% d'hommes sont salarié.e.s en CDDU.

### CDDU : Répartition Femme/Homme



## Recours à l'emploi mutualisé

### RECOURS À L'EMPLOI MUTUALISÉ



Toutes structures confondues 8,5% des CDI sont mutualisés soit 9 CDI sur 107.

Aucun CDD n'est mutualisé.

50% des mutualisations se font avec un minimum de 5 structures.

### TYPOLOGIE DES STRUCTURES AVEC LESQUELLES LES EMPLOIS SONT MUTUALISÉS

Compagnie	3
Groupement d'employeurs	2
Bureau de production	0
Association du secteur culturel	2
Lieu	1

### Fonction des CDI mutualisés



### Emplois Aidés

1 structure déclare avoir un emploi aidé en service civique.

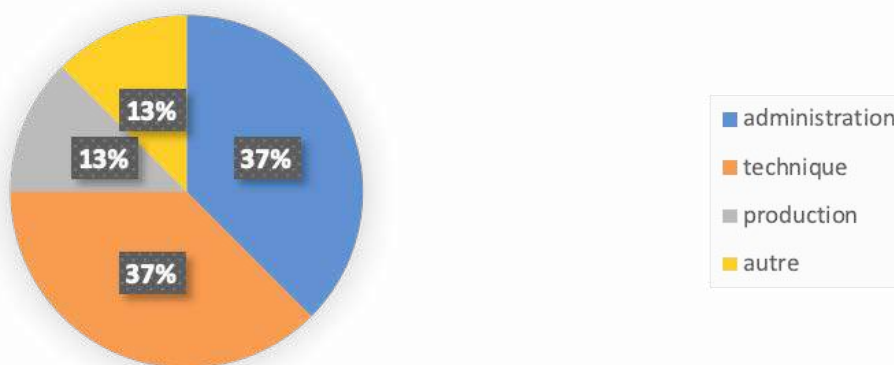
1 structure déclare un emploi aidé régional avec une aide de 10 000€.

5 structures déclarent avoir maintenu des emplois suite à la suppression progressive des aides CUI-CAE depuis 2017, pour un total de 5 emplois. Ce sont aujourd'hui des postes FONJEP. Le montant total des aides financières déclarées est de 28 728€.

6 structures déclarent avoir eu du personnel mis à disposition pour un total de 11 postes. Ce sont 3 compagnies et 3 lieux avec festivals.

20 structures ont eu recours au FONPEPS pour un montant de 126 416€. Ce sont à 50% des compagnies et à 50% des lieux.

**Fonction des emplois aidés**



### **En résumé :**

La totalité du temps travaillé au sein de l'ensemble des structures répondantes est de 338 921h soit 186 ETP.

- 196 588h de temps travaillé ont été contractées en CDI (152 180h) et CDD (44 408h)
- 142 333h de temps travaillé ont été contractées en CDDU (98 245h Artistes / 50 088h Techniciens).

Les compagnies ont majoritairement recours au CDDU, représentant 54% des structures employeuses sous le régime de l'intermittence. 68% d'entre elles déclarent ne pas employer de salariés en CDI. Si elles ont recours à des CDD c'est en moyenne moins de 2 contrats par structure employeuse pour une durée moyenne de 3 mois.

44% des CDI et 57% des CDD sont employés par les lieux portant un festival : 4,3 CDI en moyenne par lieu et majoritairement à temps plein / 5,5 CDD en moyenne par lieu, pour une durée moyenne par contrat de 3 mois.

On constate un écart significatif entre le nombre d'heures en CDDU des artistes et des techniciens. La moyenne pour les artistes est de 1 170h et de 504h pour les techniciens. Cela signifie pour les artistes une plus grande facilité à renouveler leurs droits. Plus de 50% des techniciens quant à eux n'atteignent pas le seuil des 507h nécessaires.

On trouve 4 femmes pour 1 homme employé.e.s en CDI ; 3 femmes pour 2 hommes employé.e.s en CDD et 2 femmes pour 3 hommes employé.e.s en CDDU.

Peu de structures ont recours à la mutualisation : seuls 9 emplois en CDI sont concernés et aucun en CDD. Ces mutualisations portent à 65% sur des emplois administratifs.

Le seul emploi aidé est un service civique.



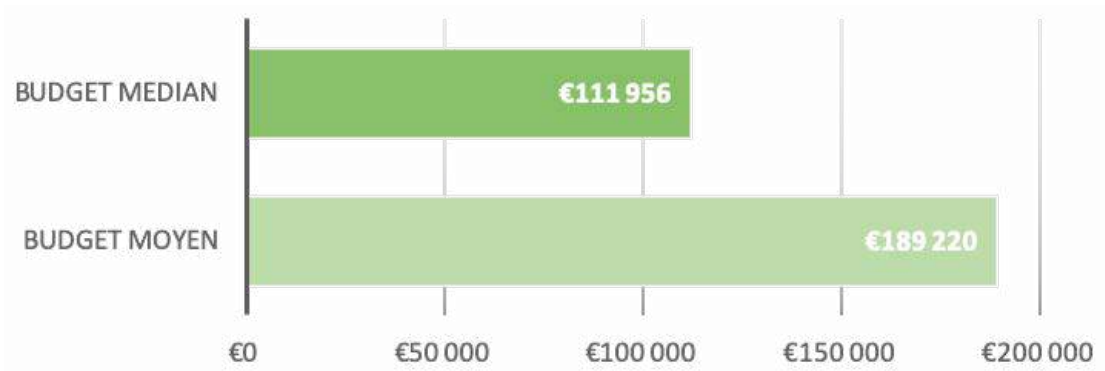
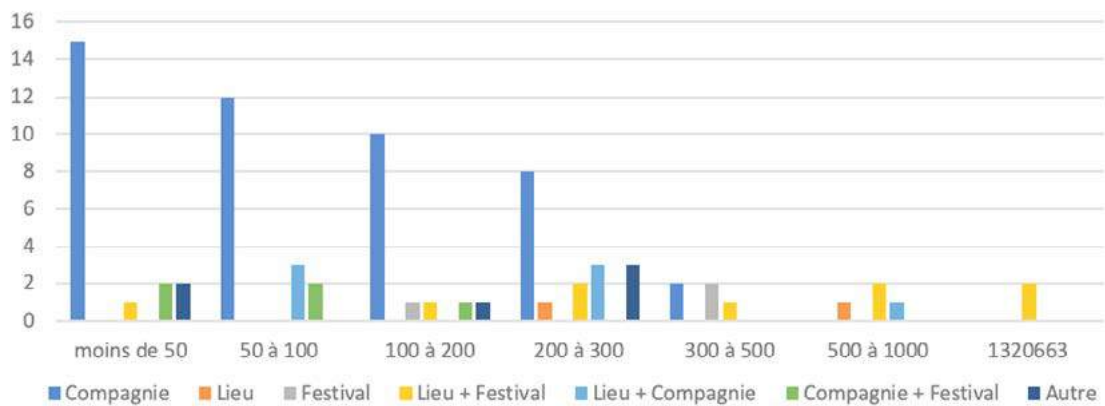
# BUDGET

14 948 309€ c'est la masse budgétaire globale de l'ensemble des répondants.

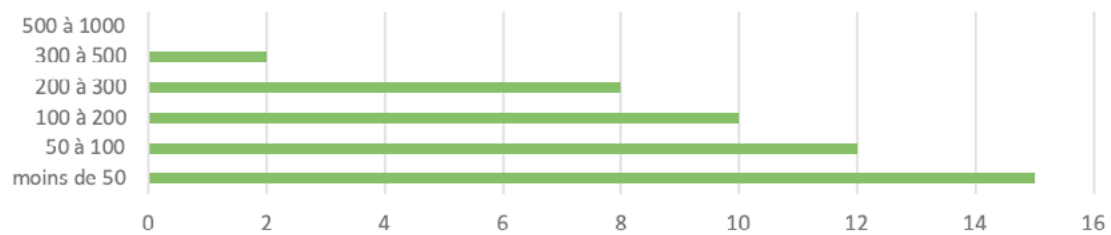
1 320 603€ c'est le budget le plus élevé : c'est un lieu.

8200€ c'est le budget le plus faible : c'est une compagnie.

Budget des structures en milliers d'euros



Budget global des Compagnies

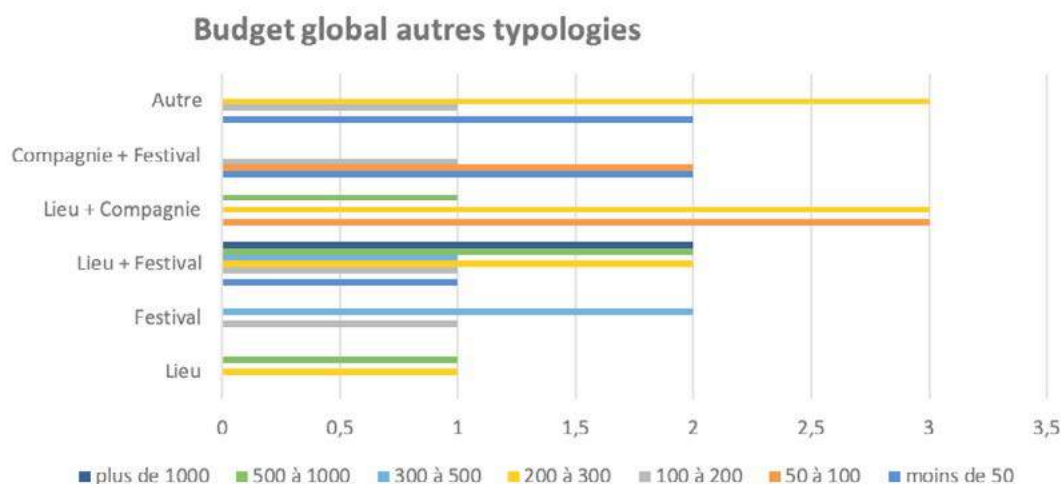


En 2020 le plus gros budget annuel des compagnies est de 370 469€.

32% (15) des compagnies ont un budget inférieur à 50 000€

46% des compagnies ont un budget compris entre 50 et 200 000 euros (12 entre 50 et 100 et 10 entre 100 et 200).

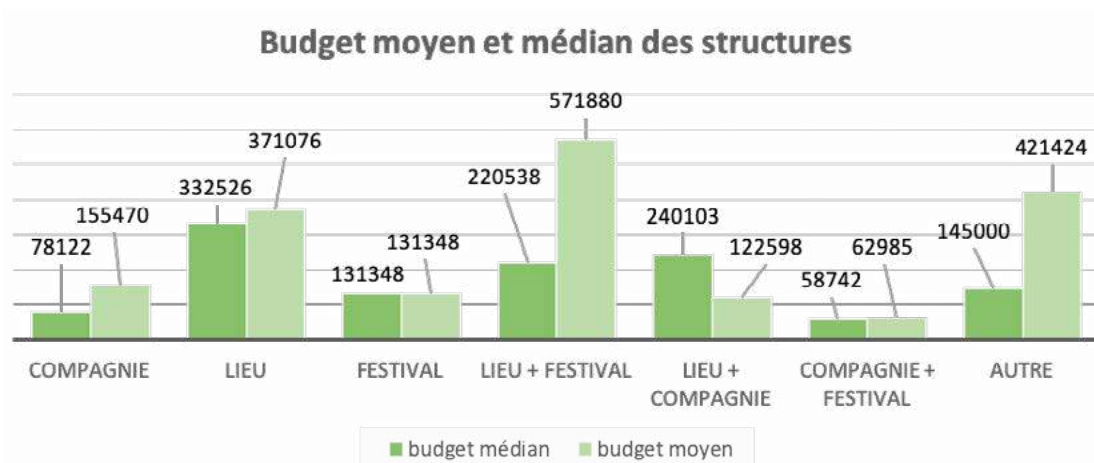
Le plus petit budget de compagnie est de 8 200€ euros.



Toutes typologies confondues hors compagnies, on constate que 1/3 des structures ont des budgets de moins de 100 000€.

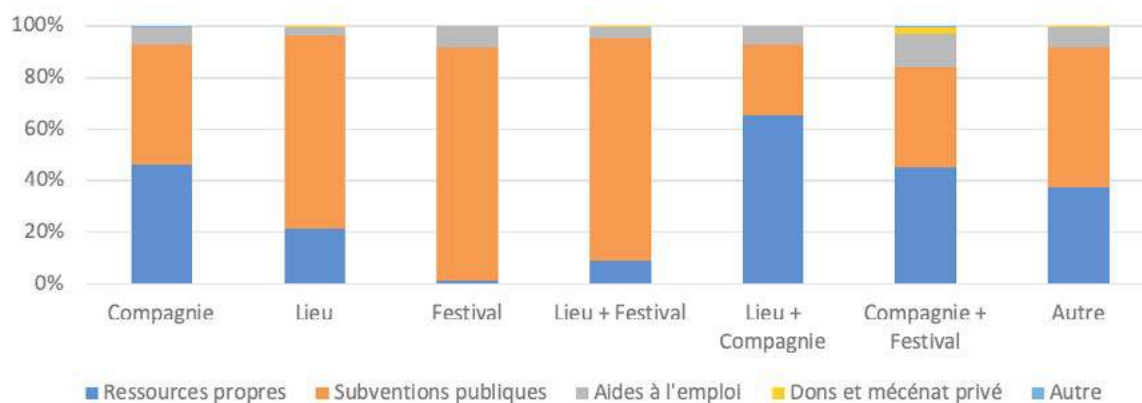
Seuls 2 lieux avec festival ont des budgets au-delà de 1 000 000€ (respectivement 1 194 365€ et 1 320 663€).

Dans les plus petits budgets on trouve : 2 compagnies+ festival avec un budget de 12 204€ pour l'une et 26 180€ pour l'autre ; et 1 lieu multi-activité avec un budget de 21 813€.



On constate dans toutes les typologies, un écart conséquent entre les budgets médians et moyens. Cela signe une très grande disparité avec 50% de moyennes et petites -voire très petites- structures qui disposent, on le rappelle, d'un budget inférieur ou égal à 112 000€.

## Répartition des ressources par type de structure



On voit très clairement 2 grandes catégories :

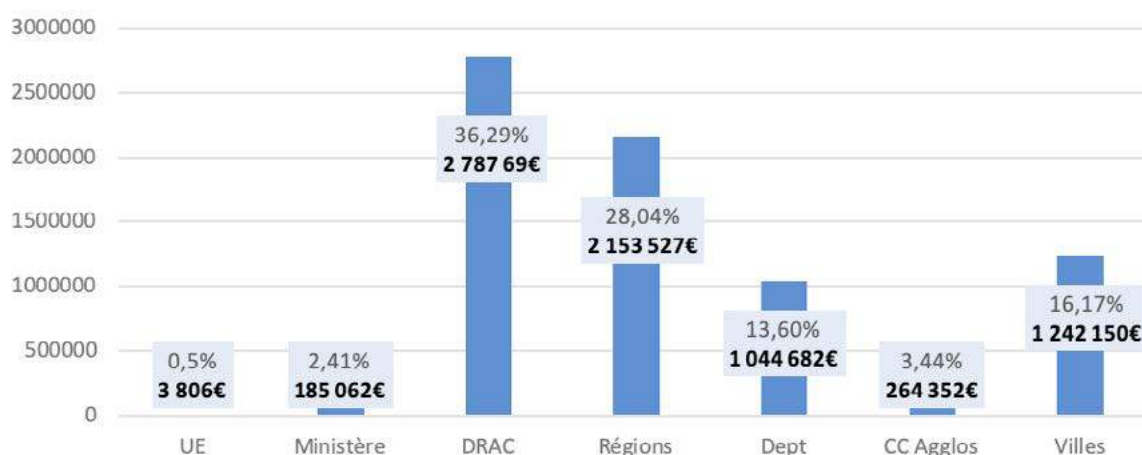
- d'un côté tout ce qui est lieu avec ou sans festival et festival. Là on est entre 70 et 95% de budget subventionné.

- de l'autre côté les compagnies, les festivals et les structures en multi-activité qui inversent le ratio avec 38% à 62% de recettes propres.

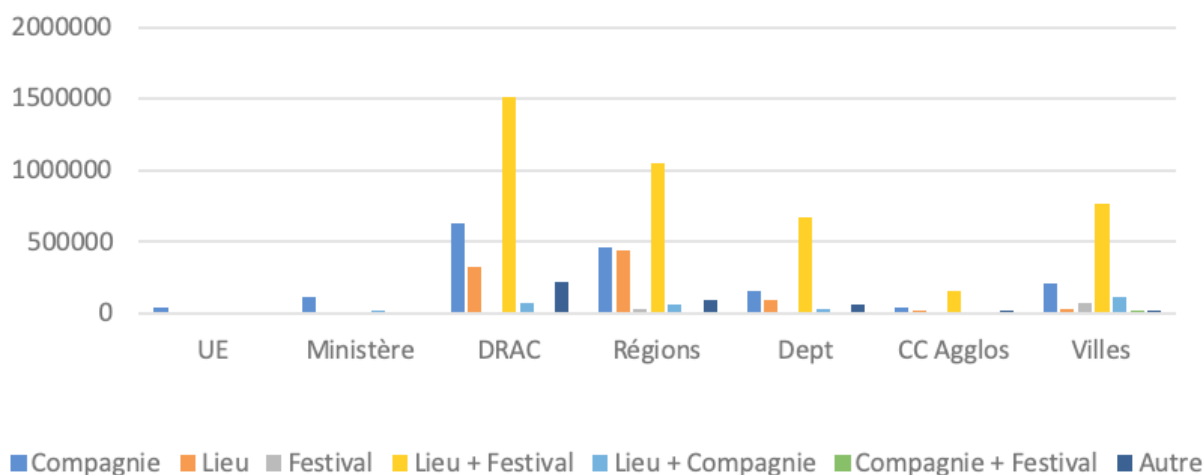
Les aides à l'emploi sont détaillées par ailleurs. (p.15 emplois aidés et p.28 activité partielle et allègement de cotisations).

Seule 1 structure sur 4 est fiscalisée.

## Montant des financements publics dans les arts de la rue



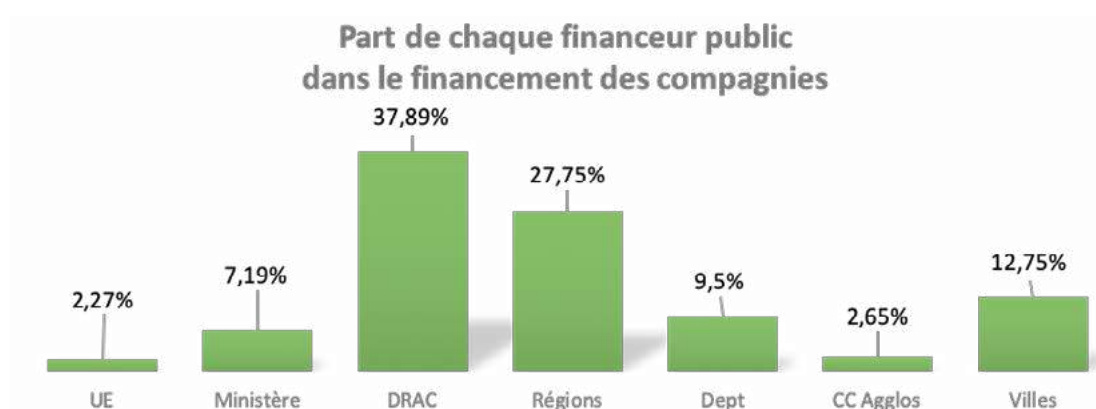
## Part des financeurs publics selon le type de structures



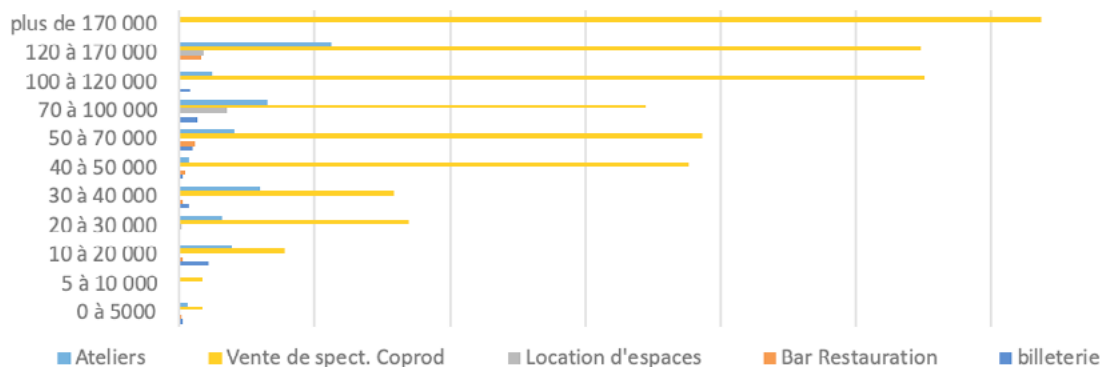
Seule 1 compagnie reçoit un financement européen.

Les Régions et les Villes financent tous les types de structure.

Les Lieux associés à un Festival s'avèrent recueillir les montants les plus importants auprès de tous les subventionneurs, loin devant les compagnies qui sont, elles majoritairement soutenues par les DRAC(s), les Régions et les Villes.



### Diversification des ressources dans la part de recettes propres des structures



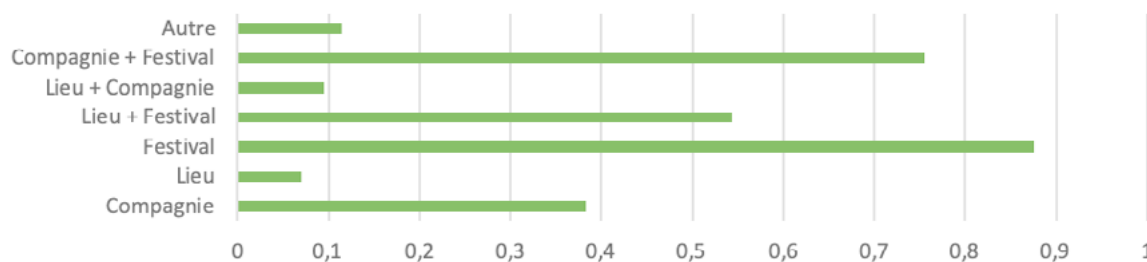
Pour l'ensemble des structures l'essentiel des recettes propres est constitué de ventes de spectacles.

Le montant des ventes s'élève globalement à 3 283 736€.

Le montant des prestations d'action culturelle est de 387 682€.

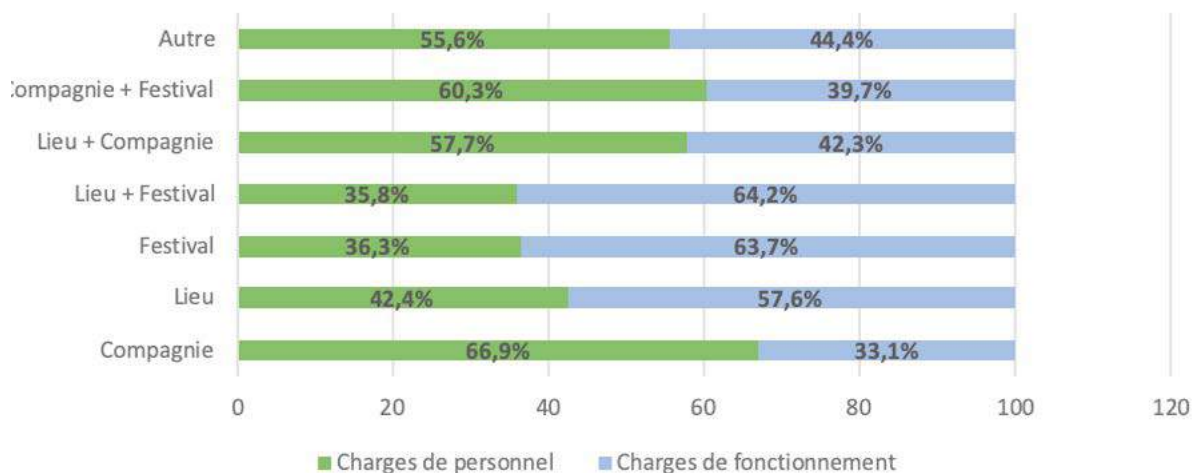
Le montant des recettes de billetterie est de 64 638€.

### Pourcentage des ressources privées (mécénat et dons) par rapport au budget total des structures



## Charges de personnel

### Répartition charges personnel / fonctionnement par typologie de structures



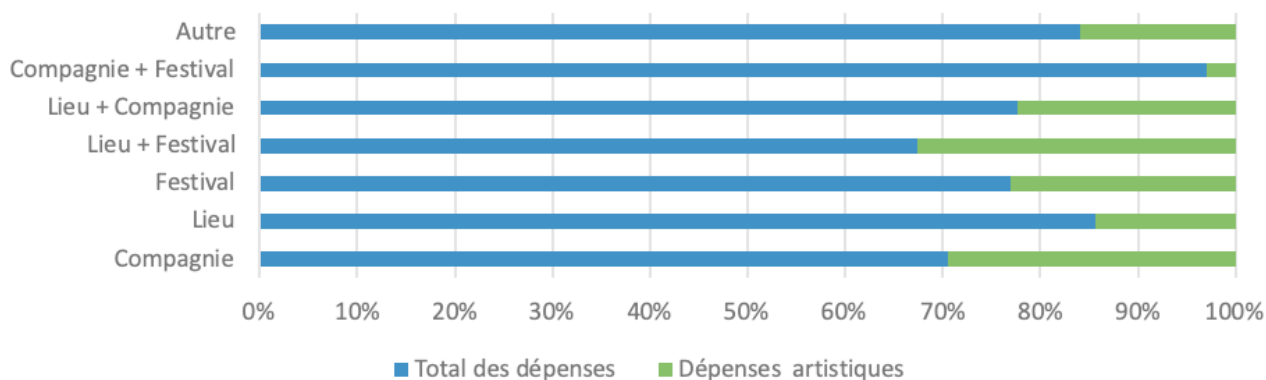
Les dépenses liées au personnel représentent en moyenne 51% des budgets charges pour l'ensemble des structures.

La répartition par typologie de structure fait apparaître une part consacrée à ces dépenses :

- plus importante pour les compagnies (66,99%) et les lieux et festivals associés à des compagnies (respectivement 57,7% et 60,3%)
- moindre pour les lieux (42,4%), festivals (36,3%) et lieu associé à un festival (35,8%)

## Dépenses artistiques

### Part dépense artistique/total des dépenses



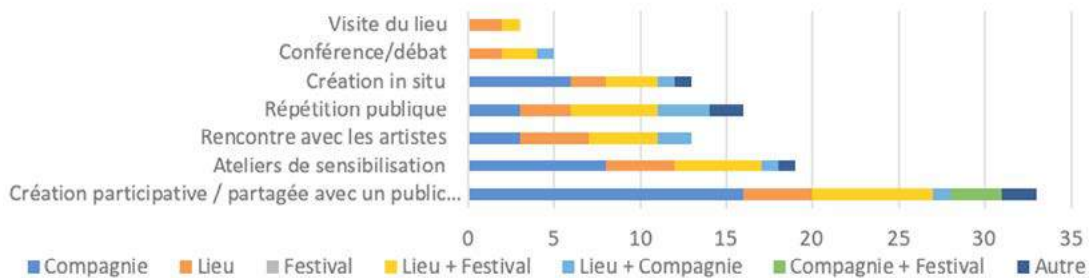
# ACTIVITÉS

## Action culturelle

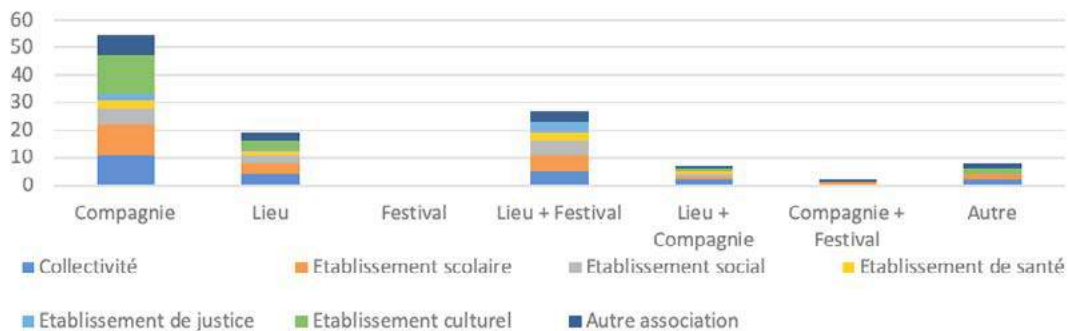
En 2020, 50% des structures déclarent des activités d'action culturelle et ateliers de pratique artistique, pour un total de 7815h toutes structures confondues.

Un peu moins de la moitié des structures déclarent mener des ateliers de création participative et 1/3 des ateliers de sensibilisation. 2/3 d'entre elles organisent des répétitions publiques et des rencontres avec les artistes.

### Formes des projets d'action culturelle



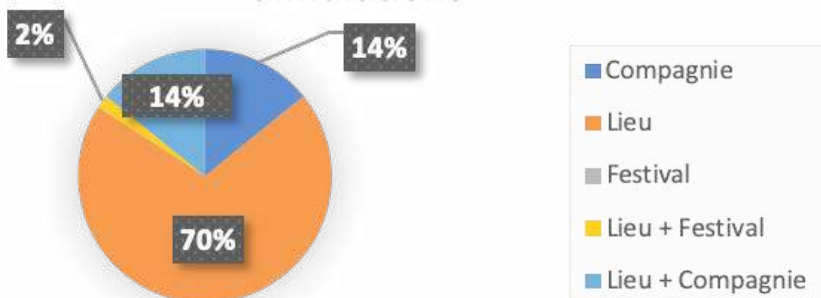
### Contractualisation des partenariats action culturelle par type de structure



Les partenariats autour de ces actions sont multiples et relèvent de contractualisations multipartites. On y retrouve les outils partagés contractuellement par le Ministère de la Culture avec d'autres ministères (Education Nationale ; Santé ; Justice ...) et certaines collectivités territoriales.

L'ensemble des structures a recours de manière comparable à l'ensemble des dispositifs.

### annulations



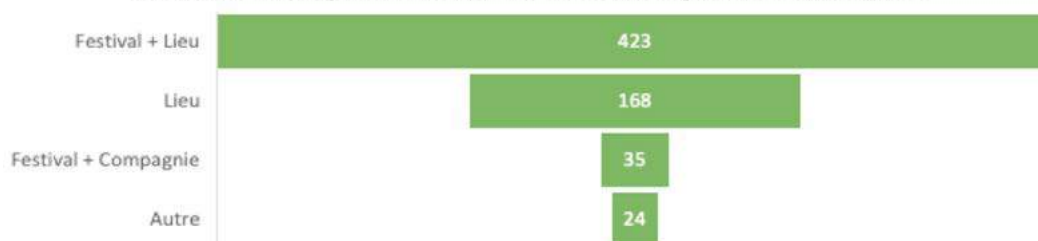
**726 actions ont été annulées en 2020 pour cause de réglementation sanitaire. Les lieux sont les plus touchés avec un total de 508 annulations**

## Activité artistique

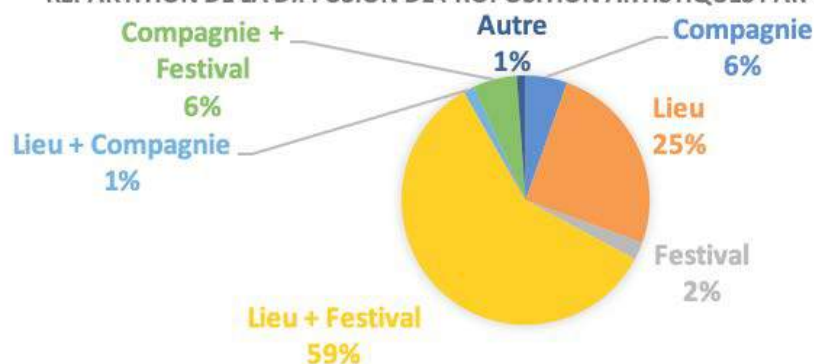
Seules 23 structures déclarent avoir en une activité de programmation en 2020. Ce sont à 74% des festivals associés soit à des lieux soit à des compagnies (17/23) et à 17,5% des lieux (4/23).

C'est un total de 650 représentations pour 302 compagnies accueillies.

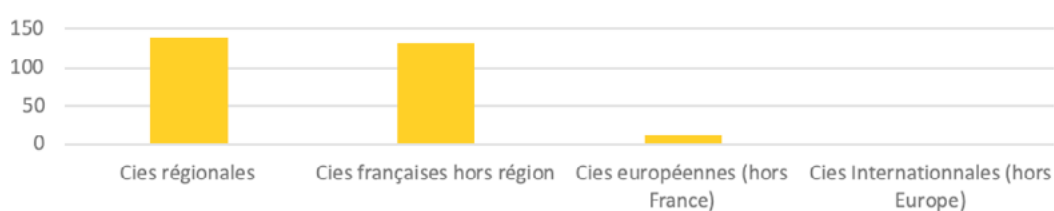
### Nombre de représentations accueillies par les structures



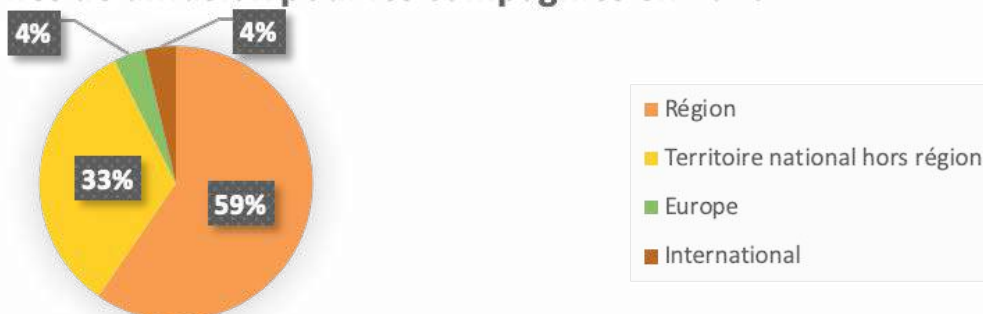
### RÉPARTITION DE LA DIFFUSION DE PROPOSITION ARTISTIQUES PAR TYPE DE STRUCTURES



### Origine des compagnies programmées en 2020



### Zones de diffusion pour les compagnies en 2020

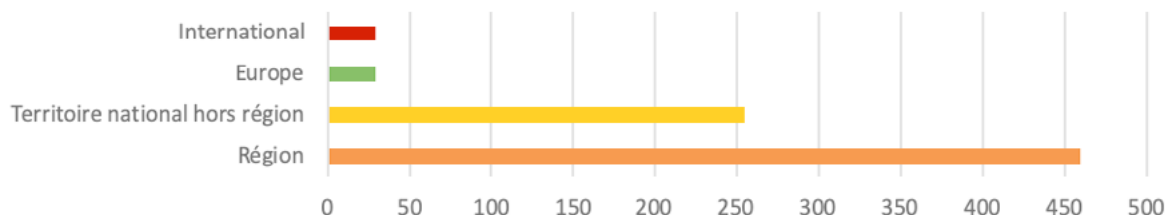




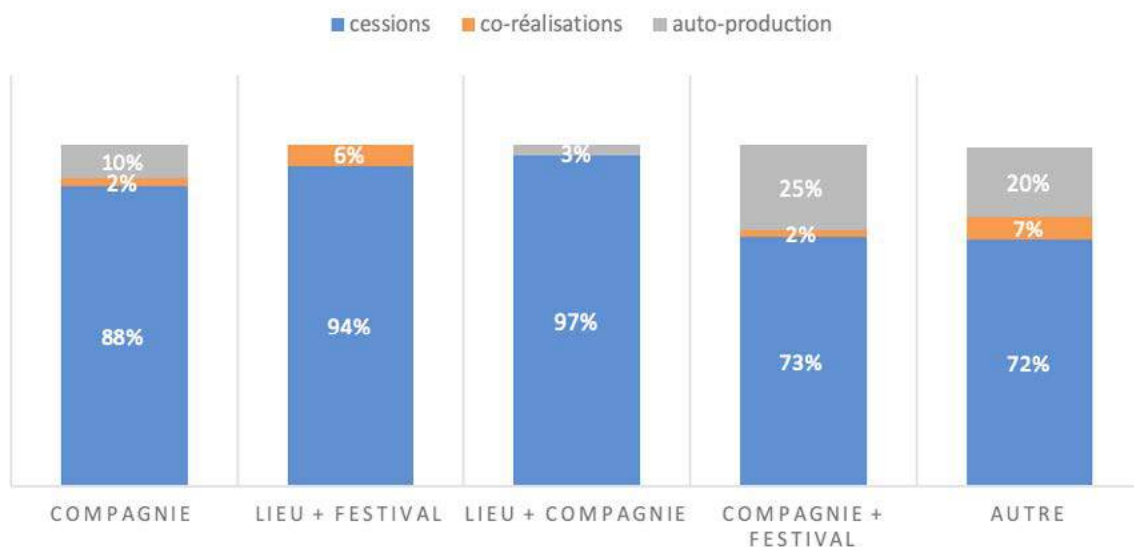
Les compagnies déclarent 4% de contrats hors de l'UE et seulement 4% en UE, en dehors de la France. Un tiers d'entre elles trouvent difficile de diffuser leurs spectacles dans leur Région d'origine néanmoins, en 2020, cette part représente 59% du total des contrats. 33% du nombre de contrats concerne le reste du territoire national.

On constate que pour l'ensemble des structures la Région d'origine et le territoire national sont privilégiés. Peu de structures diffusent en UE.

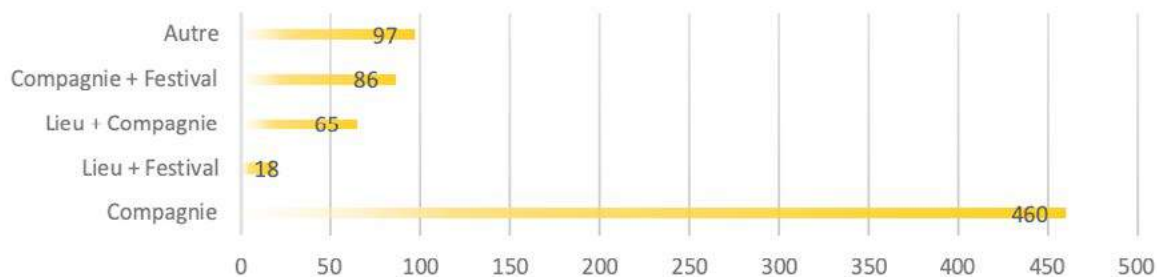
### Nombre de représentations des compagnies par zone géographique



### FORME JURIDIQUE DES CONTRATS DE REPRÉSENTATION PAR TYPE DE STRUCTURE



### TOUTES FORMES JURIDIQUES CONFONDUES NOMBRE DE CONTRATS PAR TYPE DE STRUCTURE



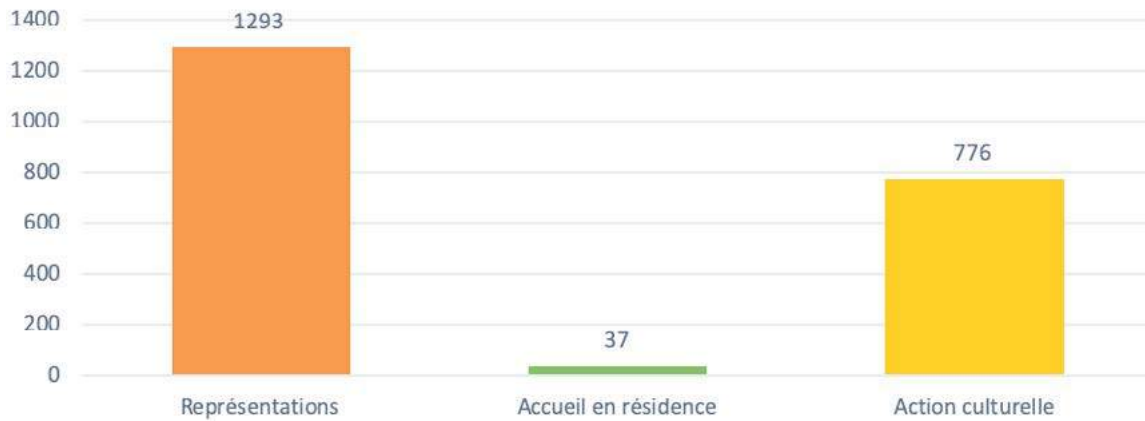
### Nombre de contrats par type juridique



**Pour l'ensemble des répondants 726 contrats ont été signés en 2020 pour un total de 1010 représentations**

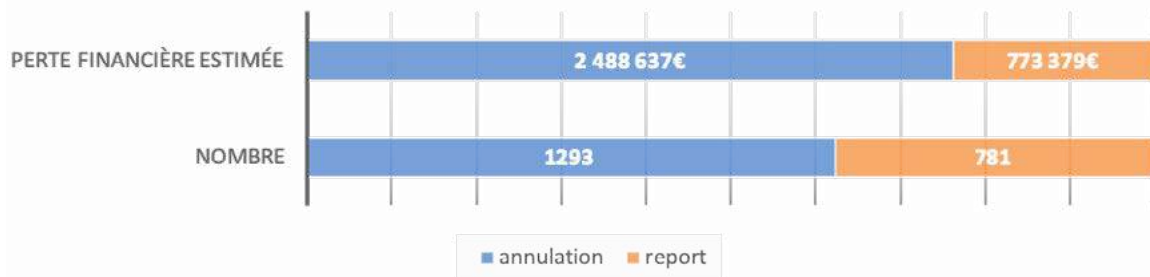
# ANNULATIONS ET REPORTS

Nombre d'annulations toutes structures confondues

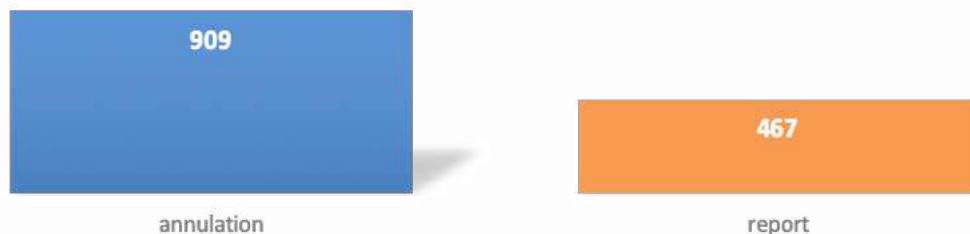


72% des structures (62/86) déclarent des annulations de représentations.  
61% (53/86) déclarent des reports de représentations.

Toutes structures confondues annulation et/report de représentations

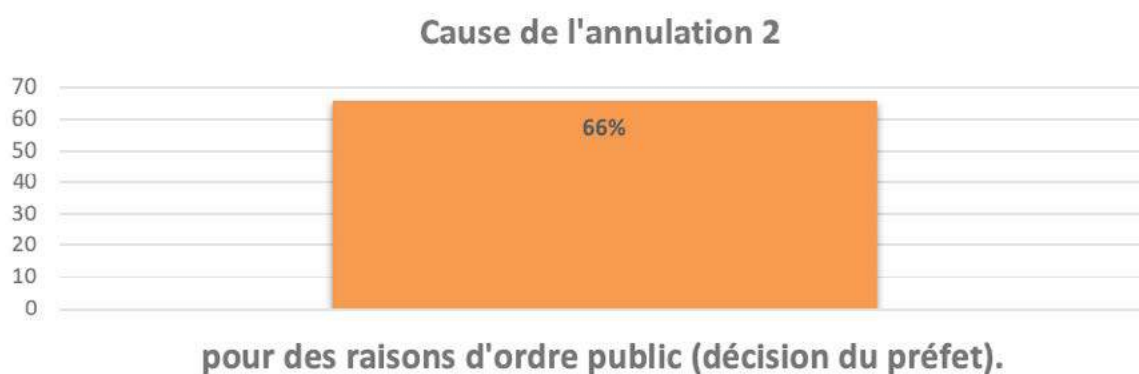


Nombre d'annulations et reports déclarés par les compagnies



Seules 17 compagnies sur 36 déclarant des annulations sont en mesure d'évaluer la perte financière : 826 448€ pour 272 représentations.

Seules 6 compagnies sur 34 déclarant des reports sont en mesure d'évaluer la perte financière : 174 840€ pour 93 représentations.



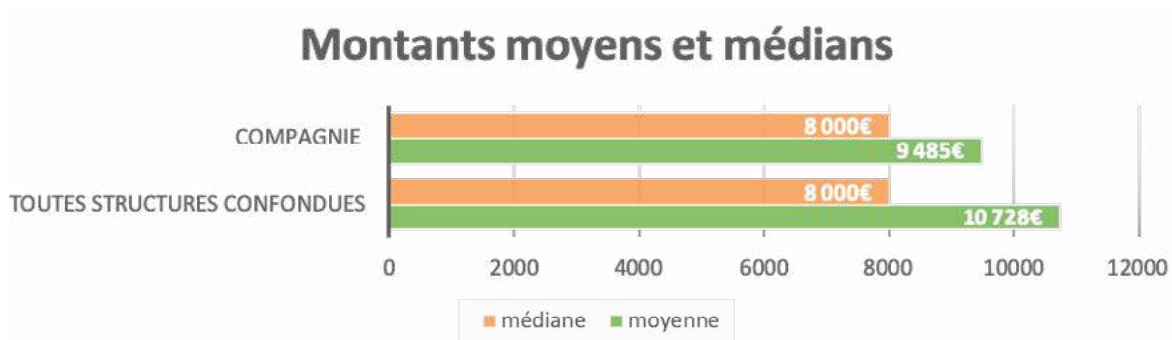
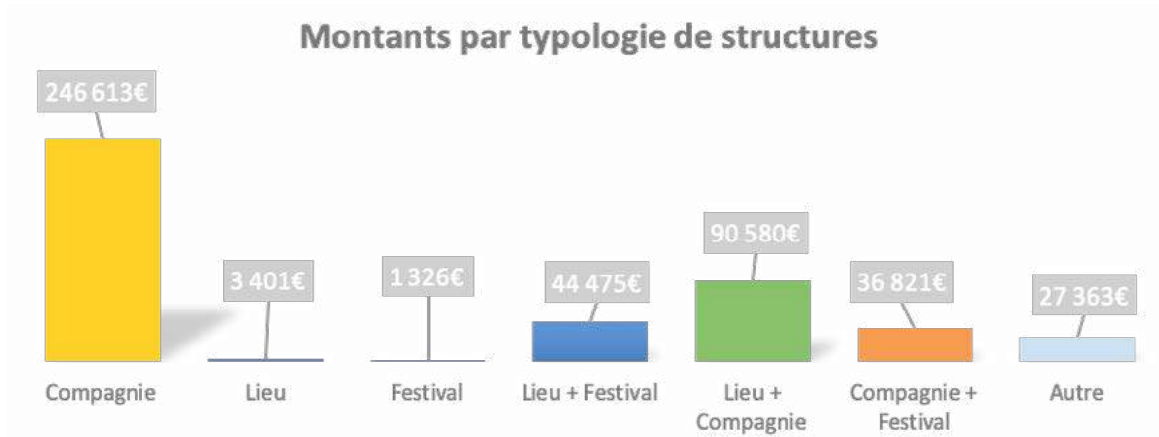
La décision des préfets a motivé 2/3 des annulations.

La décision des préfets a engagé 1/6 des organisateurs, pour des raisons morales et/ou financières à refuser d'appliquer les mesures sanitaires (jauges, distanciation, barriérage..).

# LES AIDES LIÉES À LA COVID

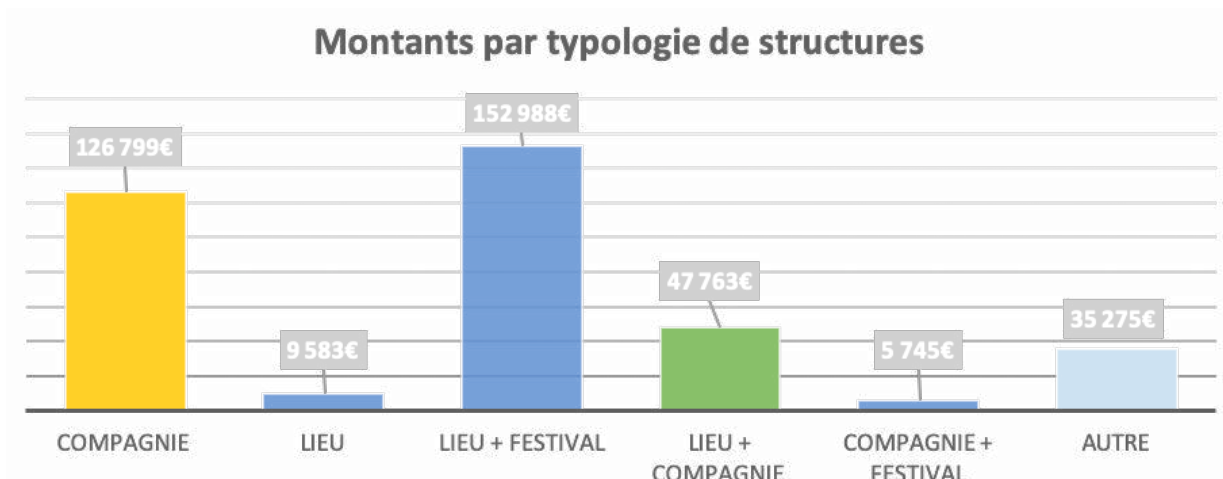
## Recours à l'activité partielle

42 structures (49% des répondants) dont 26 compagnies ont eu recours à l'activité partielle pour un montant total de 450 579€.

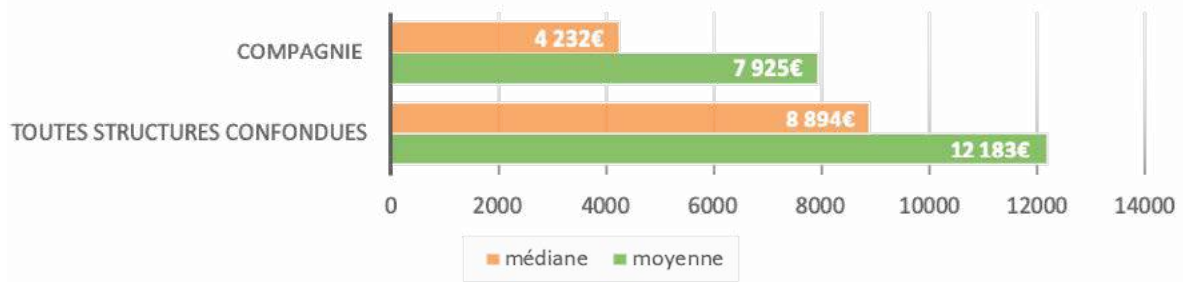


## Recours à l'allègement de cotisations

31 structures (36% des répondants) dont 16 compagnies ont eu recours à l'allègement de cotisations pour un montant total de 377 674€.



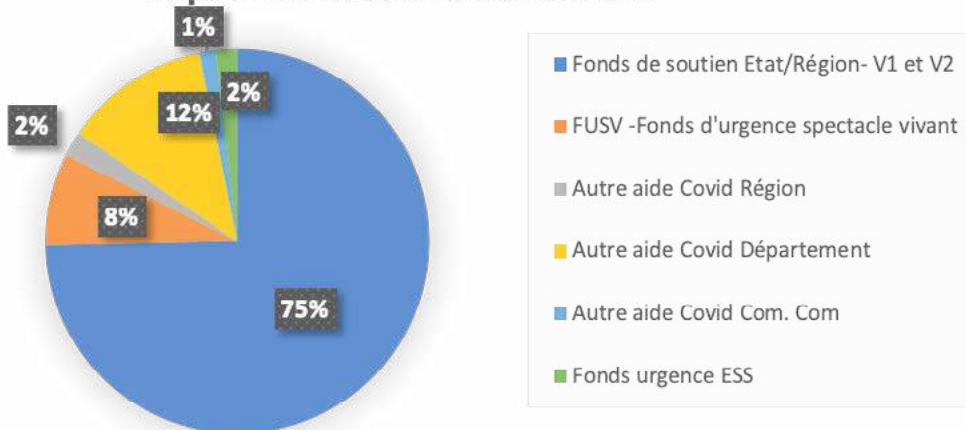
### Allègement de cotisations Montants moyens et médians



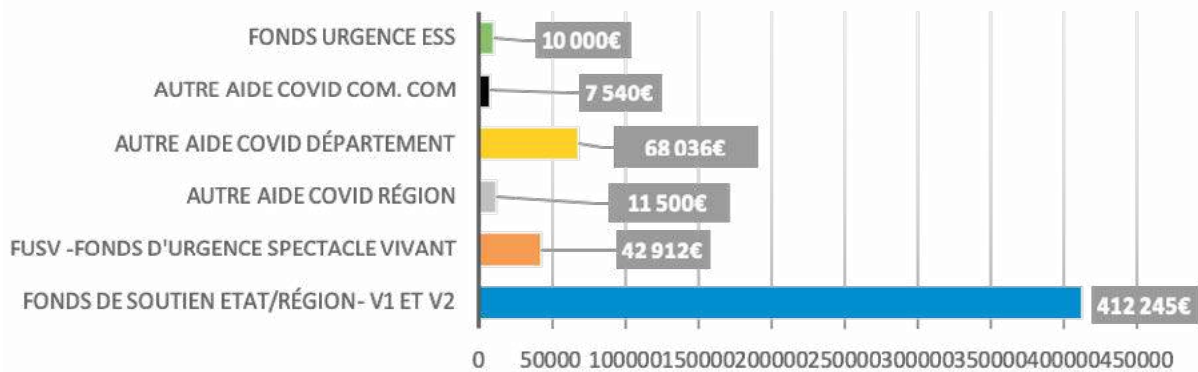
### Recours aux fonds de soutien

40 structures ont fait appel aux différents fonds de soutien pour un montant total de 552 413€.

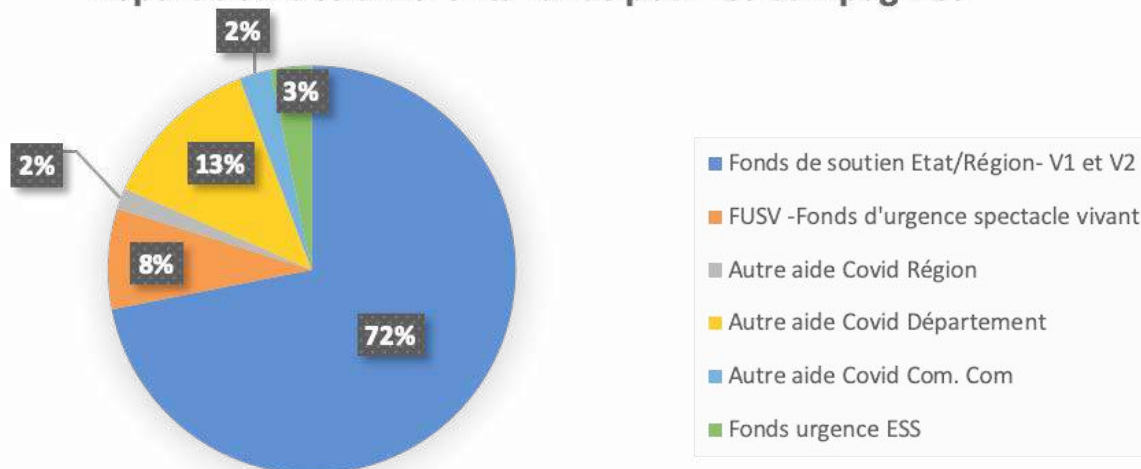
### Répartition des fonds de soutien



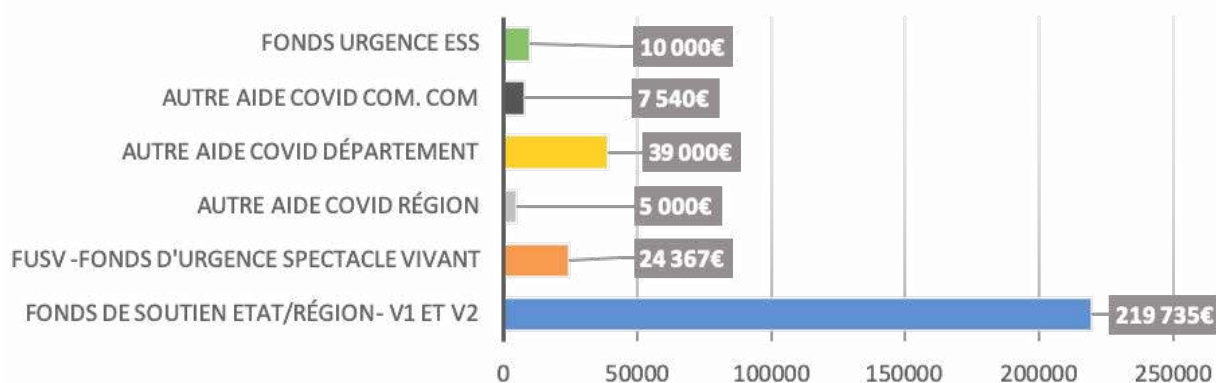
### Montants par types de fonds



## Répartition des différents fonds pour les compagnies



## Montants par types de fonds pour les compagnies



Sur l'ensemble des répondants 7 structures déclarent avoir versée un total de 315 635€ d'indemnités au titre des annulations pour 128 représentations (2465€ en moyenne par représentation).

Le montant total de pertes déclarées pour les représentations (2 488 637€) et reports (773 379€) confondus se monte à 3 262 016€.

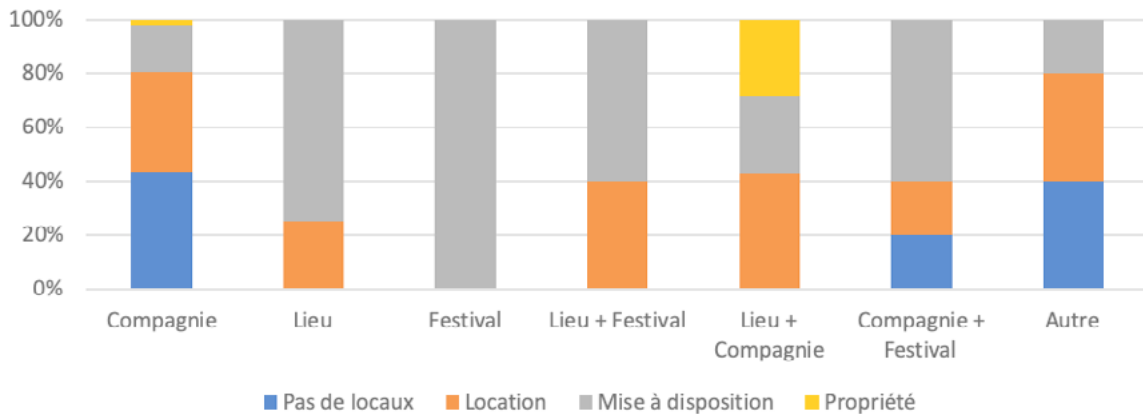
Les pertes estimées sont en moyenne de 1 924€ par représentation annulée et de 990€ par représentation reportée.

Le montant des aides reçues : activité partielle (450 579€) + allègement de cotisations (377 674€) + les fonds de soutien (552 413€) se monte à 1 380 666€.

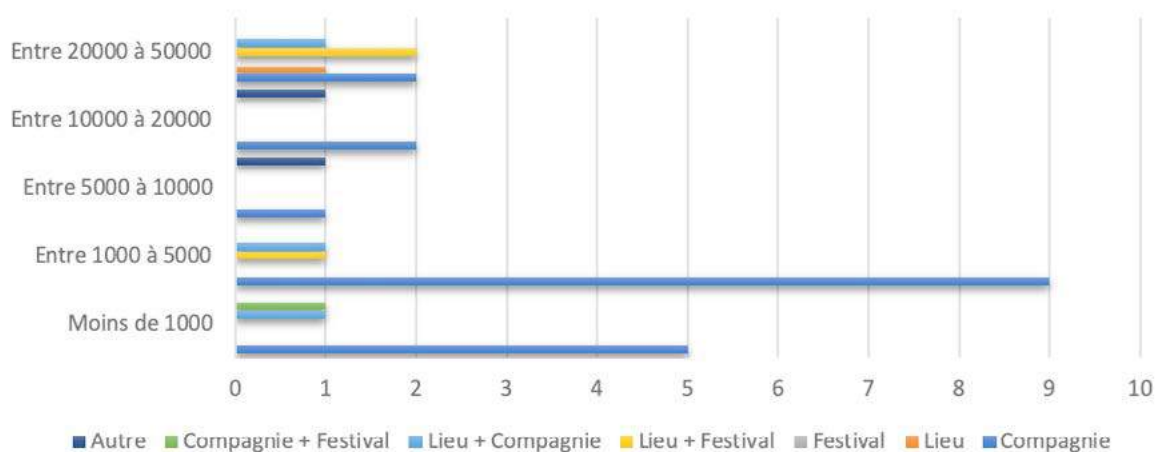
Soit une perte sèche de 1 881 350€ équivalant à 55,45% du montant total des pertes déclarées.

# LES LOCAUX

## Locaux permanents des structures



## Montant des loyers par tranche et par type de structure



30% des structures répondantes déclarent ne pas avoir de locaux.

Pour les 60% déclarant disposer de locaux, il s'agit à 50% de locations, à 44 % de mises à disposition.

Seules 3 structures déclarent être propriétaires de leurs locaux. Ce sont 1 compagnie et 2 lieux associés à une compagnie.

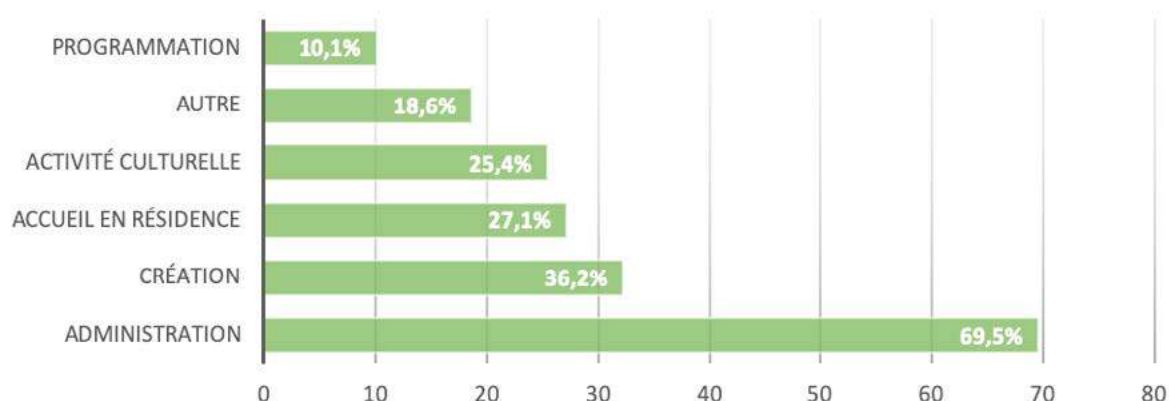
14 structures ont signé un bail commercial. 1 seule structure bénéficie d'un bail emphytéotique et 5 ont signé des conventions d'occupation temporaire.

42% des structures (25/59) bénéficient de conventions de mise à disposition.

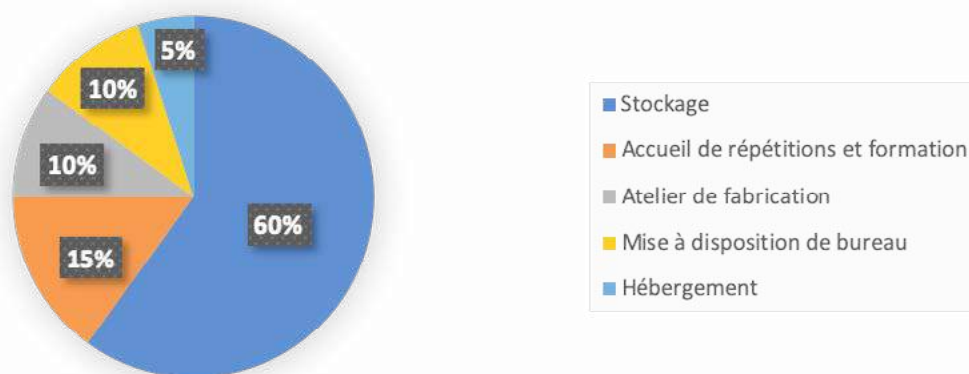
47,5% des structures ont signé avec des collectivités locales et 52,5% avec des bailleurs privés.



### Répartition de l'utilisation des locaux par type d'activité



### Répartition de l'utilisation des locaux par type de fonction



Lorsque la fonction autre a été indiquée pour les locaux, 12 des 17 répondants indiquent qu'il s'agit principalement d'espaces de stockages et 2 d'ateliers (construction, fabrication de costumes et accessoires) 1 structure indique que le local est utilisé pour les 2 fonctions. Seuls 2 répondants se déclarent comme ERP.

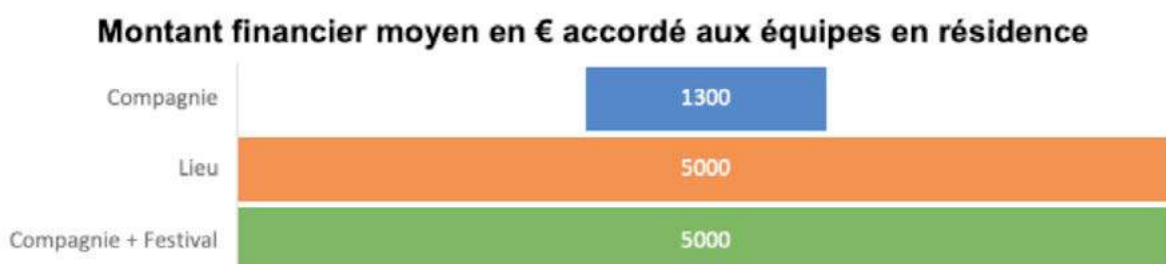
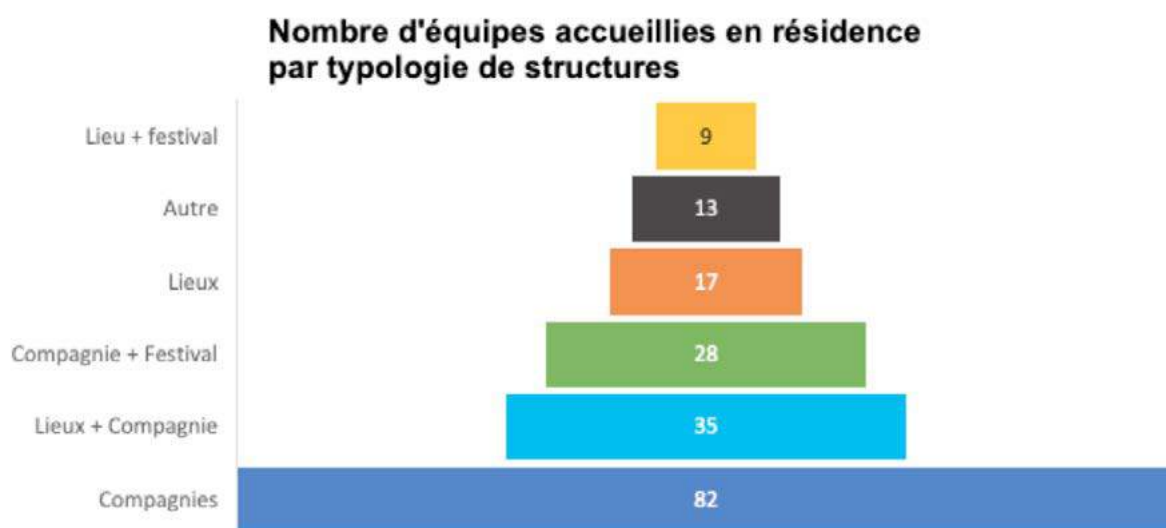
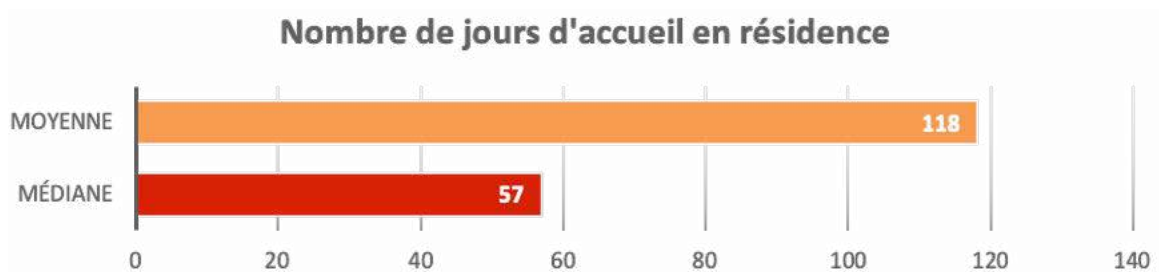
Jauges des locaux : Seules 6 Structures ont répondu à cette question. 4 indiquent que leurs locaux peuvent recevoir entre 50 et 60 personnes. 1 peut accueillir 120 personnes. 1 structure indique pouvoir accueillir 1350 personnes.

Seuls 22% des répondants déclarent avoir accueilli des équipes artistiques dans leurs locaux en 2020.

Toutes structures confondues 184 équipes artistiques ont été accueillies.

Seules 30% des résidences ont donné lieu à une représentation publique en 2020.

Cinq compagnies, dont une associée à un festival, déclarent recevoir des fonds dédiés pour l'accueil en résidence pour un montant total de 144 516€.



# SYNTHÈSE

Cette observation a été menée par 97 structures, soit 40,2% des structures adhérentes à la Fédération Nationale et aux Fédérations Régionales des Arts de la Rue pour l'année 2020 (hors collectivités territoriales). Parmi ces structures répondantes :

- 67% sont des Compagnies,
- 29% des lieux,
- 2% des Festivals et 2% des bureaux de production.

Nous savons que le contexte pandémique et social de ces deux dernières années a rendu extrêmement difficile pour nombre de nos adhérents de prendre en charge cette OPP, ce panel cependant reste représentatif.

Toutes les structures relèvent du secteur associatif (1 seule est un Etablissement Public de Coopération Culturelle - EPCC) et conséquemment de l'Economie Solidaire (ESS). La moitié d'entre elles a plus de 15 ans d'existence. La décennie 2000 à 2010 reste celle qui a vu la création du plus grand nombre de structures : 37 structures créées, soit 43% de notre panel. On pourrait y voir l'impact du Temps des Arts de la Rue.

La multi-activité et la pluralité des formes artistiques apparaissent toujours comme caractéristiques des structures. Pour un peu plus de 29% d'entre elles (25/86, celles qui déclarent les plus petits budgets à moins de 50 000€) cette multi-activité apparaît même comme une condition de leur survie. Ce sont, à 60%, des compagnies.

L'économie des compagnies s'avère de manière générale, plus fragile que celle des autres structures. 50% d'entre elles ont un budget annuel en dessous de 78 122€, alors que le budget médian pour l'ensemble des répondants est de 111 956€. Le plus petit budget déclaré par une compagnie est de 8 200€. Elles sont par ailleurs moins subventionnées. Les financements publics, toutes provenances confondues, représentent en 2020 de 40 à 50% de leurs recettes, alors même que pour les autres structures ils en représentent 65 à 90%. Les fonds propres des compagnies sont donc la moitié de leurs ressources.

En 2020, 726 contrats ont été signés pour 1 010 représentations. 650 d'entre elles ont été accueillies par l'ensemble de nos structures (y compris les compagnies).

Sur l'ensemble des répondants, moins d'une structure sur trois est labellisée et/ou conventionnée (29%).

Sur le montant total des financements publics :

- 0,5% sont des fonds européens,
- 38,7% proviennent du Ministère de la Culture (2,41% DGCA - 36,29% DRAC),
- 61,24% des collectivités territoriales :
- 28,04% des Régions
- 13,6% des Départements
- 20,14% des Villes et Communautés d'Agglomérations

Le recours au Mécénat et aux dons n'est pas une habitude pour la plupart de nos structures. Pour l'ensemble des lieux c'est de l'ordre de 3% et pour les compagnies, moins de 1%.

57,7% des compagnies ont un budget situé entre 100 et 300 000€.

30,3% ont un budget en dessous de 50 000€. Aucune compagnie ne dépasse 500 000€. Les budgets des autres structures (hors compagnies) se répartissent assez équitablement sur une

échelle de 50 000 à un peu plus de 1 000 000€ avec 50% des budgets compris entre 200 et 500 000€. Cependant on constate pour toutes les typologies de structures un écart conséquent (70 000€) entre les budgets médians et moyens. Cela signe une très grande disparité avec 50% de moyennes et petites -voire très petites- structures dont le budget maximum est de 111 956€ avec un minimum à 8 200€.

Les charges liées à l'emploi représentent en moyenne 53,1% du budget des structures. 66,9% pour les compagnies, 45,3 % pour les Lieux et 235,8% pour les festivals.

84/86 structures ont eu recours à l'emploi salarié en 2020 :

- 107 CDI (83,67ETP) majoritairement à plein temps employés essentiellement par les lieux et les festivals et peu par les compagnies : 59% d'entre elles déclarent ne pas avoir employé de CDI en 2020.

- 96 CDD (24,4 ETP) que l'on trouve là encore essentiellement dans les lieux et les festivals (83%), avec une durée moyenne par contrat de 6 mois dans les lieux et 3 mois dans les festivals,

- 1 629 CDDU ont été signés dont 54% par les compagnies.

CDI+CDD représentent 57% des heures travaillées : 197 088h en CDI/CDD pour 148 333h en CDDU.

Les salariés en CDDU sont majoritairement des artistes (66,2%).

En 2020, 8 structures ont mutualisé 9 emplois en CDI, essentiellement sur des postes d'administration et de production.

6 structures ont eu du personnel mis à disposition pour un total de 11 postes.

Les conséquences de la déclaration d'état d'urgence sanitaire se font lourdement sentir.

Il n'est pas possible de comparer strictement l'ensemble des structures 2019 à l'ensemble 2020 : 42% des structures 2020 sont de nouvelles structures. Cependant nous avons effectué une analyse comparative sur les 49 structures ayant répondu aux 2 enquêtes 2019 et 2020.

Malgré cette réserve des tendances lourdes peuvent, à l'évidence être notées :

Une forte diminution du montant des budgets malgré le maintien de l'ensemble des subventions. Une seule structure est répertoriée en 2020 dans la tranche des 1 à 3 000 000€ avec 1 320 603€ de budget, alors que l'on comptait 6 dans cette même tranche en 2019 avec le plus haut budget à 3 257 783€.

Une diminution des ressources propres pour toutes les structures avec une modification significative de rapport ressources propres/subventions. Les compagnies, par exemple affichaient en 2019 entre 65 et 70% de ressources propres, la fourchette 2020 est passée à 50/60%.

Des annulations de représentations ont été massives : 909 annulations et 467 reports, avec un nombre de représentations 1010 représentations effectuées. Un montant de 3 409 représentations avait été déclaré en 2019.

Et bien sûr on voit apparaître dans les budgets des lignes inexistantes jusqu'alors :

- 40 structures ont fait appel aux différents fonds de soutien pour un montant de 552 413€.

- 42 à l'activité partielle pour un montant de 450 579€.

- 31 à l'allègement de cotisations pour un montant de 377 674€.

Il est cependant notable que seulement 46% des structures ont fait appel à ces différentes mesures.

# CONCLUSION

Aujourd'hui, l'équilibre des Arts de la Rue est menacé par les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire qui se sont surajoutées à celles du Plan Vigipirate.

Bien que l'Etat et les Collectivités Territoriales aient maintenu l'intégralité de leurs subventionnements nous pouvons d'ores et déjà constater, et ce malgré les soutiens financiers exceptionnels apportés durant ces derniers mois, que nombre de structures sont en péril.

Si les moyennes et grosse structures (budgets au-delà de 190 000€) ont pu conserver un niveau de fonctionnement acceptable, les plus petites ont quant à elles vu leur budget s'effondrer en dessous des 50 000€. Le nombre de structures recensées dans cette tranche budgétaire a doublé.

A la fin de cette année 2020, les interdictions et annulations d'évènements se sont poursuivies sans qu'une fin des restrictions puisse être envisagée.

Si l'on peut penser que les structures subventionnées et/ou conventionnées pourront attendre une hypothétique reprise (à condition que les subventions leur soient conservées), il n'en est pas de même pour celles qui vivent de ces "ressources propres" qui sont aujourd'hui en cours d'éradication. La situation des compagnies reste la plus préoccupante.

Conséquemment, la précarité des artistes s'accroît de manière continue. La dégradation de l'ensemble des moyens financiers et la poursuite des annulations et reports d'évènements et de représentations a entraîné en 2020 une diminution d'un tiers de leurs revenus.

Nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur la situation de 2021 cependant les épisodes renouvelés de confinement et d'interdictions diverses nous conduisent à envisager un enlèvement prolongé, voire une dégradation accentuée des conditions d'exercice de nos professions.



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FÉDÉRATION NATIONALE -  
DES ARTS DE LA RUE -  
- - - - -

